

Croix-Rouge française

Association loi du 1^{er} juillet 1901 – Reconnue d'utilité publique

98, rue Didot

75014 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Forvis Mazars

61, rue Henri Regnault

92075 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 8 320 000 €

784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Croix-Rouge française

Association loi du 1^{er} juillet 1901 – Reconnue d'utilité publique

98, rue Didot

75014 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Croix-Rouge française relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-04, modifiant le règlement ANC n°2018-06 et relatif à l'état séparé des avantages et ressources reçus de l'étranger, décrit dans la note 3.16 "Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR)" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans le chapitre 5. « Compte d'Emploi annuel des Ressources » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-la-Défense, le 27 juin 2024

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Jean-Philippe MATHOREZ

Jean-Claude MARTY

COMPTES SOCIAUX 2023

Croix-Rouge française

*Association
Reconnue d'Utilité Publique
98, rue Didot
75014 Paris*



Actif

En €	Notes	31/12/2023		31/12/2022	
		Brut	Amort. et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	1	61 915 463	48 982 749	12 932 714	12 511 780
Frais d'établissement		445 298	351 740	93 558	98 108
Frais de recherche et de développement		85 726	73 766	11 960	15 496
Donations temporaires d'usufruit		100 000	6 192	93 808	93 808
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		56 991 446	48 551 051	8 440 395	6 865 880
Immobilisations incorporelles en cours		4 261 594		4 261 594	5 434 141
Avances et acomptes		31 399		31 399	4 347
Immobilisations corporelles	2	1 089 520 327	685 071 234	404 449 093	394 707 226
Terrains		31 963 553	5 844 471	26 119 082	26 070 872
Constructions		616 156 236	380 379 615	235 776 621	243 136 304
Installations techniques, matériel et outillage industriel		116 156 793	82 814 501	33 342 292	29 722 232
Autres immobilisations corporelles		297 598 117	215 641 139	81 956 978	75 762 518
Immobilisations corporelles en cours		27 208 434	391 508	26 816 926	19 636 360
Avances et acomptes		437 193		437 193	378 940
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3	9 802 858	15 287	9 787 571	12 684 951
Immobilisations financières	4	138 771 338	7 939 569	130 831 768	119 885 619
Participations et Créances rattachées		79 497 846	1 796 356	77 701 490	85 120 028
Autres titres immobilisés		17 227 270	231 228	16 996 042	276 207
Prêts		14 659 798	138 297	14 521 501	14 686 912
Autres		27 386 424	5 773 689	21 612 735	19 802 471
Total I		1 300 009 985	742 008 839	558 001 145	539 789 576
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		3 212 504	230 428	2 982 076	4 308 478
Créances		411 322 008	23 559 937	387 762 071	337 312 381
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5	114 943 657	18 402 025	96 541 633	87 432 907
Créances reçues par legs ou donations	6	14 333 285		14 333 285	16 480 306
Autres	7	282 045 066	5 157 912	276 887 153	233 399 167
Valeurs mobilières de placement	8	253 065 677		253 065 677	295 337 085
Instruments de trésorerie				0	0
Disponibilités	8	103 491 102		103 491 102	135 355 453
Charges constatées d'avance	16	9 331 387		9 331 387	24 262 314
Total II		780 422 679	23 790 365	756 632 314	796 575 710
Frais d'émission des emprunts (III)				0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)				0	0
Ecart de conversion Actif (V)		301 099		301 099	177 493
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		2 080 733 762	765 799 204	1 314 934 558	1 336 542 779

Passif

Notes 31/12/2023 31/12/2022

En €

FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise		93 314 000	93 187 648
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		93 314 000	93 187 648
Fonds propres avec droit de reprise		11 175 201	11 228 008
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires		11 175 201	11 228 008
Ecart de réévaluation		2 182 257	2 182 257
Réserves		153 716 495	144 604 239
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>		<i>116 658 606</i>	<i>107 680 886</i>
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres		153 716 495	144 604 239
Report à nouveau		54 171 331	66 455 027
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>		<i>-39 373 851</i>	<i>-25 407 631</i>
Report à nouveau en gestion propre		114 415 170	112 229 528
Report à nouveau en gestion contrôlée		-60 243 839	-45 774 500
Excédent ou déficit de l'exercice		-3 153 344	-2 965 849
<i>dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée</i>		<i>-3 739 017</i>	<i>-7 830 587</i>
Situation nette (sous total)		311 405 940	314 691 330
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		81 280 369	80 751 318
Provisions règlementées		26 929 505	25 954 646
Total I	9	419 615 814	421 397 295
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		20 685 874	23 651 493
Fonds dédiés		160 305 716	226 691 673
Total II	10	180 991 590	250 343 167
PROVISIONS			
Provisions pour risques		152 211 342	147 902 739
Provisions pour charges		3 381 009	4 214 749
Total III	11	155 592 351	152 117 488
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	12	107 649 580	107 788 221
Emprunts et dettes financières diverses	12	44 884 105	49 788 368
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		71 977 430	81 504 794
Dettes des legs ou donations	13	3 439 590	5 041 617
Dettes fiscales et sociales	14	170 841 352	167 786 649
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 639 409	7 057 363
Autres dettes	15	47 285 072	57 852 863
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	16	106 799 525	35 192 070
Total IV		558 516 064	512 011 946
Ecarts de conversion Passif (V)		218 739	672 883
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		1 314 934 558	1 336 542 779

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques 7 460 676 822 057

Compte de résultat

Notes 31/12/2023 31/12/2022

En €

PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		677 655	699 979
Ventes de biens et services	18	255 111 796	240 788 410
Ventes de biens		29 125 781	26 615 627
<i>dont ventes de dons en nature</i>		24 329 676	21 967 145
<i>dont ventes de biens relatives aux activités SMS</i>		15 931	31 457
Ventes de prestations de service		225 986 016	214 172 783
<i>dont parrainages</i>		448 214	590 207
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités SMS</i>		97 582 752	94 665 347
Produits de tiers financeurs		1 196 156 022	1 283 833 421
Concours publics et subventions d'exploitation	19	1 049 604 063	1 074 940 369
Concours publics		698 983 909	665 484 189
<i>dont concours publics relatifs aux activités SMS</i>		438 255 454	411 518 941
Subventions d'exploitation		350 620 154	409 456 180
<i>dont subventions d'exploitation relatives aux activités SMS</i>		22 764 394	14 537 039
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public		145 591 612	207 351 053
Dons manuels	20	107 864 857	153 618 149
Mécénats		19 536 293	37 864 788
Legs, donations et assurances-vie	21	18 190 462	15 868 115
Contributions financières		960 348	1 541 999
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités SMS</i>		0	501
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		45 777 455	51 067 483
Utilisations des fonds dédiés		146 103 419	58 540 547
Autres produits	22	22 511 443	14 087 729
Total I		1 666 337 790	1 649 017 569
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		1 387 680	869 280
Variation de stock		1 336 687	417 489
Autres achats et charges externes	23	463 173 161	424 861 296
Aides financières	24	122 818 061	95 194 143
Impôts, taxes et versement assimilés		5 381 455	5 155 582
Salaires et traitements		573 941 578	544 893 477
Charges sociales		319 918 392	299 028 934
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		48 225 002	46 026 756
Dotations aux provisions		36 261 562	61 939 810
Report en fonds dédiés		79 795 089	146 578 351
Autres charges		13 226 107	9 965 485
Total II		1 665 464 774	1 634 930 605
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		873 016	14 086 964

Compte de résultat (Suite)

Notes 31/12/2023 31/12/2022

En €

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	3 120 680	5 293 963
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		15
Autres intérêts et produits assimilés	5 110 124	973 532
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	3 827	28 037
Différences positives de change	62 166	143 262
Revenus et produits nets de cessions de VMP		15
Total III	8 296 797	6 438 824
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	228 300	13 050
Intérêts et charges assimilées	4 227 376	5 368 643
Différences négatives de change	80 967	356 955
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		
Total IV	4 536 643	5 738 649
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 760 153	700 175
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 633 169	14 787 139
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-91 476	4 670 439
Sur opérations en capital	460 423	5 174 821
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	10 478 139	562 587
Total V	10 847 087	10 407 847
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 815 931	2 676 319
Sur opérations en capital	560 175	8 864 745
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 257 494	16 619 771
Total VI	18 633 600	28 160 835
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-7 786 513	-17 752 988
Participations des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 685 481 673	1 665 864 240
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 688 635 018	1 668 830 089
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 153 344	-2 965 849
Part gestion propre	12 010 950	3 369 796
Part gestion contrôlée	-15 164 294	-6 335 645
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature alimentaires	17 422 295	7 471 027
Dons en nature vestimentaires	72 588	52 388
Dons en nature matériels	1 488 218	2 741 510
Prestations en nature	12 148 316	8 865 182
Mise à dispositions de locaux et matériels	7 232 775	8 097 592
Bénévolat	369 887 412	362 896 716
RESSOURCES	408 251 604	390 124 415
Secours en nature alimentaires	17 422 295	7 471 027
Secours en nature vestimentaires	72 588	52 388
Secours en nature matériels	1 488 218	2 741 510
Prestations gratuites	12 148 316	8 865 182
Mise à dispositions de locaux et matériels	7 232 775	8 097 592
Personnel bénévole	369 887 412	362 896 716
EMPLOIS	408 251 604	390 124 415

ANNEXE

1. Informations relatives à l'Association

La Croix-Rouge française est une association reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1940 validé par ordonnance du 27 avril 1945, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. La mission sociale développée par la Croix-Rouge française se décline en cinq secteurs d'activité :

- urgence et secourisme
- action sociale
- santé
- formation
- solidarité internationale

Sa mission s'exerce au moyen d'unités qui ne disposent pas de personnalité juridique propre et qui sont constituées :

- d'établissements dont elle assure l'exploitation et la gestion : structures sanitaires, sociales, médico-sociales et structures de formation initiale et continue, principalement financés par les fonds versés par l'assurance maladie, les autres régimes de protection sociale, l'Etat et les collectivités, dans le cadre des politiques sanitaires et sociales,
- de délégations et d'unités locales qui regroupent plus de 65.000 bénévoles menant des actions de proximité dans les domaines de l'action sociale, de l'urgence et du secourisme au niveau national et international, financées en premier lieu par la générosité du public, également par des subventions publiques, les produits des prestations vendues (postes de secours, formations aux gestes qui sauvent...) et les concours financiers des bailleurs de fonds pour l'action internationale,
- de fonctions supports et d'encadrement de l'action au niveau du siège.

Les comptes annuels sont représentatifs de 1 403 dossiers comptables dont 685 relatifs à des délégations ; les opérations inter-structures sont éliminées et les éventuelles plus ou moins-values internes à l'association Croix-Rouge française sont neutralisées.

Les comptes des structures suivantes n'ont pas été intégrés dans ceux de la Croix-Rouge française au 31 décembre 2023 car non obtenus dans les délais :

- délégation territoriale de Saint Pierre et Miquelon ;
- délégation territoriale de Wallis ;
- délégation territoriale de Futuna.

L'impact financier de ces structures est négligeable.

Les comptes annuels sociaux de la Croix-Rouge française n'incluent ni les comptes des fonds de dotation ou associations contrôlées ni les comptes des SCI et SAS détenues par l'association Croix-Rouge française.

2. Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

Faits marquants de l'exercice :

- **Incendie entrepôt de médicaments**

Le remboursement des frais relatifs à l'incendie et à la destruction de l'entrepôt de stockage de médicaments appartenant au Fonds Mondial (FM) en République de Centrafrique (RCA), par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), a été reçu en 2023. La provision pour risque exceptionnel de 7,6 M€ (médicaments et entrepôt) constatée dans le comptes au 31/12/2022 a donc été reprise en 2023.

- **Fermeture d'établissements incluant un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)**

La fermeture des structures de CMPRE Bois Larris, CNFS Modane, CDS Villeneuve, CDS Meudon, CDS Haxo, CDS Boulogne, CDS Olympiades Paris 13, CDS Antony a été initié en 2023. Le processus est toujours en cours en 2024. A ce titre, une provision pour risque de + 16 931 K€ a été dotée dans les comptes de la CRF au 31/12/23 pour porter l'ensemble des montants provisionnés à hauteur de 17 966K€.

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Néant.

3. Principes et méthodes comptables

La Croix-Rouge française, personne morale de droit privé à but non lucratif et gestionnaire d'ESSMS, établit ses comptes annuels, relatifs à l'ensemble de ses activités (activités hors ESSMS ; activités menées par les ESSMS), selon les règles hiérarchiques suivantes :

- le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- le règlement ANC n° 2018-06 relatif à la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- le règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- le règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 (EAR) qui modifie le règlement t ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes de l'exercice 2023 ont été élaborés dans le respect des principes comptables, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : principe de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices, principes des coûts historiques.

3.1 Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels de la Croix-Rouge française sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat et du Compte d'Emploi annuel des Ressources et en milliers d'euros pour le reste de l'annexe. L'Association clôture ses comptes au 31 décembre 2023.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée maximale de 5 ans.

3.3 Immobilisations corporelles

▪ Valeur d'entrée

Conformément au règlement ANC n°2014-03, les immobilisations corporelles sont enregistrées :

- Au coût d'acquisition, pour les immobilisations acquises à titre onéreux.
Par dérogation, certains immeubles d'établissements sous gestion contrôlée ont antérieurement fait l'objet d'une revalorisation suite à des négociations menées avec leurs organismes financeurs justifiant l'existence d'écart de réévaluation figurant au passif à hauteur de 2 182 K€,
- A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et de donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

▪ Durées d'amortissement

- Durées d'amortissement des biens non décomposables :

Agencements et installations.....	5 à 10 ans
Matériels et outillages.....	10 ans
Matériels spécifiques de secourisme.....	3 ans
Matériels de transport.....	5 ans
Mobiliers et matériels de bureau.....	3 à 10 ans

Dans le cadre de la gestion des établissements sous contrôle des autorités de tarification, certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement sur des durées définies par les autorités de tarification pouvant différer de celles habituellement pratiquées. Par application des dispositions du règlement ANC 2019-04 susvisé, le différentiel d'amortissement est alors constaté pour compléter les dotations comptabilisées (application d'un amortissement dérogatoire ou différé).

- Durées d'amortissement des biens décomposables (constructions et aménagements) :

Les 4 composants identifiés ci-dessous font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation.

	Fondations, systèmes porteurs, remplissage	Couvertures, menuiseries extérieures	Cloisonnements, sols, peintures	Plomberie, électricité, VMC, systèmes de sécurité, ascenseurs, chauffage
Immeubles, appartements et locaux situés dans un immeuble				
jusque 1949 (dont châteaux)	80 ans	30 ans	10 ans	15 ans
1950 à aujourd'hui (dont extensions)	40 ans	30 ans	10 ans	15 ans
Maison, grande maison				
jusque 1949	80 ans	20 ans	20 ans	20 ans
1950 à aujourd'hui (dont extensions)	40 ans	20 ans	20 ans	20 ans
Entrepôts, hangars, garages	40 ans	20 ans		20 ans
Préfabriqués		20 ans	20 ans	15 ans

- **Valeur d'inventaire**

En cas d'identification d'un indice de perte de valeur (vente d'actif envisagée, potentiel de service réduit...), une analyse est effectuée afin d'estimer la valeur recouvrable de l'actif selon différentes méthodes (flux prévisionnels, données comparables, évaluation d'expert etc.). Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net de clôture, les perspectives d'avenir et la valeur d'utilité pour la Croix-Rouge française.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrecouvrabilité.

Voir note n°4 sur les immobilisations financières.

3.5 Stocks

Ils sont valorisés selon la méthode PEPS « premier entré, premier sorti » et dépréciés en cas de rotation lente ou de péremption.

3.6 Créances

Les créances correspondent aux prestations en attente de paiement fournies par l'unité à ses usagers, prises en charge par les usagers eux-mêmes ou par divers organismes (CPAM, mutuelle...).

Les créances présentant un risque de non recouvrement sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

Les montants des dépréciations sont ajustés en fonction des risques les plus probables à la date d'établissement des comptes.

3.7 Placements de trésorerie

Ils sont valorisés à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure à la valeur comptabilisée lors de leur acquisition.

3.8 Fonds propres

Les fonds propres sont composés :

- Des fonds propres sans droit de reprise qui sont des fonds qui ne peuvent être repris par les apporteurs ;
- Des legs et donations sans droit de reprise qui sont des réserves représentatives d'immeubles, obtenues par voie de legs et de donations utilisées par l'Association ;
- Des apports réputés « avec droit de reprise » qui sont susceptibles de reprise notamment dans le secteur sanitaire et médico-social ;
- Des legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis de droit de reprise par le testateur ou le donateur ;
- Des écarts de réévaluation
- Des réserves règlementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectation attribuées par les autorités de tarification ;
- Des reports à nouveaux qui traduisent la gestion propre des activités de certains établissements de la Croix-Rouge française (instituts de formation, crèches...), des délégations et de l'activité internationale ainsi que les fonctions d'encadrement et de soutien du siège ;
- Des résultats issus des établissements sous gestion contrôlée en instance d'affectation.
- Des subventions d'investissement.
- Des provisions règlementées qui sont constituées en application de la réglementation comptable médico-sociale et autorisées par les règlements ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 et ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Il est maintenant clairement précisé dans le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 que certains comptes de fonds propres sont restituables aux autorités de tarification en cas de fermeture (ou transfert) d'un ESSMS. Il s'agit du résultat, du report à nouveau (comptes 115) et des réserves (comptes 1068).

De ce fait ces fonds doivent faire l'objet d'une distinction comptable et notamment dans la présentation du bilan, ils doivent apparaître dans une ligne spécifique.

▪ Provisions règlementées

Selon le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, les dotations et reprises de provisions règlementées sont comptabilisées en exceptionnel.

Dans les comptes de la Croix-Rouge française, les flux de certaines provisions règlementées sont transférées du cycle exceptionnel vers le cycle exploitation afin d'être en adéquation en termes de présentation avec les crédits non reconductibles les finançant.

En effet, les autorités de tarification peuvent être amenées à attribuer, au titre des dotations globales ou de tarification, des fonds destinés à financer des acquisitions d'immobilisations ou des charges d'exploitation à venir. Ces dotations complémentaires, bien qu'ayant un caractère de crédit non reconductible (CNR), sont enregistrées en exploitation.

Les provisions règlementées concernées correspondent aux provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142) qui subsistent dans la filière sanitaire.

▪ Subventions d'investissement

La Croix-Rouge française reçoit des subventions d'investissement inscrites au passif et reprises au compte du résultat selon le rythme d'amortissement du bien financé.

Les quotes-parts de subventions d'investissement reprises au compte de résultat sont comptabilisées en produits d'exploitation par dérogation aux règles comptables qui prévoient un classement dans le résultat exceptionnel, ceci afin d'avoir une cohérence entre le produit et la charge de dotation aux amortissements

3.9 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC n°2014-03, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

- **Provision pour risque de reversement**

Dès l'instant où une convention relative à un financement (subvention par exemple) précise un risque potentiel de reversement dans le cas où la totalité des fonds ne serait pas utilisée, une provision pour risque est dotée en fin d'exercice après analyse.

- **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Le personnel de la Croix Rouge Française perçoit une indemnité de départ en retraite définie par la Convention Collective du personnel salarié de la Croix-Rouge française.

Ce régime crée une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés.

L'engagement est calculé, par un actuair indépendant, selon la méthode des unités de crédits projetées. Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	3,20%*	3,75%*
Progression des salaires (selon données historiques des 3 dernières années)		
Cadres	2,60%	5,0%
Non cadres	2,60%	2,60%
Âges théoriques de départ (selon l'âge et le statut du salarié)	Age taux plein en prenant en compte la réforme des retraites	entre 62 et 64 ans
Taux de mobilité (selon l'âge et le statut du salarié)	entre 0 et 24,00%	entre 0 et 23,00%
Tables de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2016-2018
Taux moyen de charges sociales	52,72%**	52,36%**

(*) Taux déterminé par rapport au taux d'émission des obligations en euros du secteur privé de grande qualité pour une durée équivalente à celle des engagements.

(**) Il s'agit du taux moyen de la Croix-Rouge française, cependant le taux de charges patronales est transmis pour chaque individu

La Croix-Rouge française applique la méthode préférentielle en comptabilisant une provision au titre de cet engagement.

Depuis l'exercice 2014, suite à la recommandation n°2013-R.02 de l'Autorité des Normes Comptables, la Croix-Rouge française applique la méthode dite du «Corridor» conduisant à amortir la part des pertes et gains actuariels qui dépasse 10 % de la valeur des engagements, par le compte de résultat, sur la durée résiduelle moyenne probable de vie active des salariés.

Selon la recommandation ANC n°2013-02, seuls les motifs de démissions devraient être retenus pour la détermination des taux de rotation du personnel, et non les licenciements et les ruptures conventionnelles. En plus des démissions, la Croix-Rouge française inclut les motifs de licenciements pour faute grave.

▪ **Provision relative aux nouvelles règles d'acquisition des congés payés en cas d'absence pour maladie**

Conformément aux arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 (Cass. soc. 13-9-2023 n° 22-17.340 ; Cass. soc. 13-9-2023 n° 22-17.638), les sommes relatives au congés payés qui seraient dus ont été provisionnées à hauteur de 1 820 K€. La provision porte sur une antériorité de trois années.

Le calcul de la provision a été établi sur la base réelle des salariés qui ont eu un abattement de CP sur les années 2021 à 2023. La valorisation a été réalisée par salariés sur le nombre de CP réels et valorisés sur une moyenne chargée.

Le total de la provision se divise en un montant de 0.8M€ pour les salariés encore présents à la Croix rouge Française et 1M€ pour les salariés sortis au 31/12/23.

3.10 Reconnaissance des produits

Les Cotisations des membres sont enregistrées à l'encaissement.

Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à ce même exercice même s'ils sont réellement encaissés dans les jours suivants la fin de cet exercice.

La Croix-Rouge française considère que les dons collectés suite à des appels à dons par voie de publipostages (dits mailings) sont non affectés car utilisables pour ses missions prioritaires, ceci sauf s'ils font suite à des opérations d'urgence ou à des événements exceptionnels. Dans ces cas particuliers ou s'ils sont affectés par les donateurs, les fonds non utilisés dans la période font l'objet de comptabilisation en fonds dédiés.

Le mécanisme de la garantie de financement n'est plus applicable suite à la mise en place de la SMA en 2023. La garantie de financement désormais intitulée « Sécurisation Modulée à l'Activité » (SMA) ne couvre que 70% des recettes au lieu de 100% en 2022.

Conformément au règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution.

Lorsque les fonds accordés pour plusieurs exercices sont répartis en fonction de périodes ou d'étapes d'attribution définies dans la convention, la partie de produits rattachée à des exercices futurs est inscrite en produits constatés d'avance.

Lorsque les fonds ont été affectés à un projet défini par un financeur et n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit au passif en « Fonds Dédiés » et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation des dépenses.

La diversité des activités de la Croix-Rouge française, son organisation par filière, avec pour chacune d'entre elles, des spécificités réglementaires, de codification des actes, de créanciers institutionnels ou non à facturer ont conduit à l'utilisation d'« outils métiers » spécialisés dans la gestion administrative et comptable des filières en question.

Ceux-ci sont régulièrement mis à jour par les éditeurs afin de prendre en compte les dernières évolutions nécessaires en termes de codification ou de tarif par exemple.

Ces outils ont pour principales fonctions de permettre l'enregistrement des données administratives du bénéficiaire / patient / usager, de procéder à la facturation en prenant en compte les éventuelles données du séjour et de mettre à jour les comptes « clients » (comptabilisation des factures, des encaissements, possibilité d'obtenir une balance âgée, base des relances « clients », ...)

Les données en provenance de ces « outils métiers » sont interfacées mensuellement dans CEGID XRP (logiciel comptable de la Croix Rouge française) :

- Dans un premier temps, les données sont stockées dans un SAS permettant un premier contrôle de cohérence et de format
- Dans un second temps, un cadrage entre ce qui est exporté de l'« outil métier » et importé dans CEGID XRP est réalisé à fréquence mensuelle.

Les fonds reçus des entreprises privées, qu'ils soient destinés à de l'exploitation ou à de l'investissement, sont des contributions financières enregistrées dans le compte « Contributions financières issues d'entreprises privées » et

non pas des subventions. Ils peuvent, si la convention d'attribution fait bien mention d'un projet défini, être comptabilisés en fonds dédiés (Compte 195). Dans des cas spécifiques ces fonds peuvent également constituer du mécénat.

Les abandons de frais matérialisés de façon expresse par les bénévoles sur leurs notes de frais sont comptabilisés dans le compte « Abandons de frais par les bénévoles » (ANC. régit 2018-06. Art. 320.2) avec pour contrepartie un compte de tiers dans lequel a été constatée la contrepartie des charges par nature. Cette règle comptable spécifique est une exception au principe de comptabilisation des contributions volontaires en nature (CVN) en compte de classe 8.

3.11 Fonds Reportés et Dédiés

- **Les fonds reportés**

Il s'agit des produits de legs et donations non encore réalisés (encaissés) à la clôture de l'exercice.

- **Les fonds dédiés**

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets définis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs, sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste de « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- en charges dans le poste « Report en fonds dédiés », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture,
- en produits dans le poste « Utilisation des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont encourues.

Une procédure précise les modalités de réaffectation des reliquats de fonds dédiés issus de la générosité du public dans le cas où la cause est épuisée (décision du Conseil d'administration du 8 octobre 2008 modifiée par le Conseil d'administration du 13 octobre 2010).

Le nouveau règlement ANC 2018-06 permet d'étendre l'utilisation du mécanisme des fonds dédiés aux ressources reçues pour le financement des immobilisations affectées à un projet défini. Dans ce cas, la reprise des fonds dédiés s'effectue au même rythme que celui retenu pour l'amortissement de l'immobilisation. La Croix-Rouge française a opté pour ce traitement, il est donc appliqué à l'ensemble des ressources reçues pour le financement d'immobilisation depuis le 1^{er} janvier 2020.

3.12 Résultat exceptionnel

Il inclut les produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel.

3.13 Traitement des contributions volontaires en nature

- **Les contributions volontaires en travail**

Valorisation des heures de bénévolat :

Méthodes de recensement

Le recensement des heures passées par les bénévoles repose sur deux sources d'informations :

- Par l'analyse des données des systèmes d'information bénévoles grâce au suivi réalisé au sein d'applications informatiques (PEGASS, DPS, Base Contact, Bilans) qui permettent le recensement et la visualisation de l'ensemble des activités bénévoles.

- Par le suivi et les données des salariés du siège et en délégation grâce au suivi réalisé au siège en lien avec les chargés de mission en délégation, des activités bénévoles et des dispositifs de la Croix-Rouge française.

Quantification des heures

La quantification des heures a été réalisée sur des données réelles lorsqu'elle a été possible.

Lorsque les données exhaustives n'ont pas été disponibles il a été mis en place une approche pragmatique par la modélisation des activités, menée dans plusieurs situations :

- Concernant les **activités d'action sociale**, la détermination des heures est réalisée suite à un recensement par les salariés du siège et en délégation, soit du nombre exact de dispositifs, soit du nombre exact de bénévoles engagés dans l'activité.
- Concernant les **activités de gouvernance**, l'identification des actions du groupe d'actions Soutien aux activités est réalisée par les salariés du siège de la Croix-Rouge française suite à un recensement des divers organes de gouvernance et en appliquant par la suite, d'une part les dispositions statutaires et réglementaires de la Croix-Rouge française, fixant le nombre de participants ou de membres d'un organe ainsi que le nombre de réunions, leur durée, et d'autre part un taux de participation dont l'estimation est comprise entre 75% et 100%. Les temps de préparation en amont et en aval des réunions sont également estimés et pris en compte.
- Concernant les **activités d'encadrement** et les **activités de secourisme**, les recensements exhaustifs des actions de formation et des actions de secourisme, respectivement par les applications BASE CONTACTS et DPS, permettent une extrapolation fiabilisée du nombre d'heures de bénévolat.

Valorisation des heures recensées

Le taux horaire appliqué repose sur l'évolution du salaire moyen brut en France constaté par l'INSEE. Un taux de charges sociales moyen est appliqué à ce montant pour aboutir à un salaire chargé.

Valorisation des mises à disposition de personnel :

Les mises à disposition de personnel sont justifiées par une convention signée avec l'organisme qui met à disposition le personnel.

La comptabilisation est la même pour les heures de bénévolat et les mises à disposition de personnel.

Débit 864 Personnel bénévole
Crédit 874 Bénévolats

▪ **Les contributions volontaires en mise à disposition**

Valorisation des mises à disposition de locaux (y compris les prêts à usage ou commodats) :

Les mises à disposition de locaux sont documentées par une convention avec indication de la valeur locative. A défaut de convention ou d'indication de la valeur locative, la valorisation est déterminée via les relevés de taxe foncière ou d'habitation. Et en dernier recours via une analyse de la valeur locative du marché local.

Comptabilisation :

Débit 863 Mise à disposition de locaux et matériels charges
Crédit 873 Mise à disposition de locaux et matériels produits

Valorisation des fournitures de services :

Les fournitures de services à titre gratuit font l'objet d'un écrit de la société qui fournit le service avec une valorisation (inscription dans la convention, facture avec un net à payer nul, ...)

Comptabilisation :

Débit 862 Prestations gratuites
Crédit 872 Prestations en nature

▪ **Les contributions volontaires en biens**

Les biens destinés à être cédés :

Ces biens ne figurent pas dans les contributions volontaires en nature.

Les dons en nature d'une valeur significative et qu'il est possible d'inventorier, sont mentionnés dans l'annexe dans les engagements reçus.

Lors de la réalisation de la vente, l'engagement reçu est soldé et la vente comptabilisée en produits « Ventes de dons en nature ».

Les biens destinés à être conservés par l'association pour mener ses activités :

Ces biens font l'objet d'un écrit de la société qui les fournit avec une valorisation (facture avec un net à payer nul, ...). Si le bien destiné à être conservé est une immobilisation, il devra être enregistré en immobilisation (et non pas en contribution volontaire) avec une contrepartie en fonds propres.

3.14 Traitement des legs, donations et assurances vies

Selon le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 le fait générateur permettant d'enregistrer :

- les donations, est la date de signature de l'acte de donation ;
- les legs, est la date d'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ou Bureau National de la Croix-Rouge française ;
- les assurances vies, est la date de réception des fonds.

Les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- ✓ dans le compte « Créances reçues par legs ou donation » pour les espèces, actifs bancaires, actifs financiers (titres, actions, ...) jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- ✓ dans le compte « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés à être cédés ;
- ✓ dans les comptes d'actif par nature pour les biens autres visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés sur décision du Conseil d'Administration.

Les biens transmis peuvent être grevés de dettes qui sont à enregistrer dans le compte « Dette des legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est enregistrée en produit « Ressources liées à la générosité du public » sauf lorsque le testateur ou donateur décide que son legs ou don est destiné à renforcer les fonds propres. L'enregistrement se fera alors en fonds propres sans droit de reprise « Legs et donations ».

Les produits non encore réalisés (encaissés) à la clôture de l'exercice doivent être « neutralisés » par l'utilisation d'un compte « Fonds reportés sur legs ou donations ».

3.15 Méthodologie d'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) et du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Conformément à l'article 4 de la loi n°91.772 du 7 août 1991 modifié par l'ordonnance 2015-904 du 23 juillet 2015 le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Selon l'article 431.4 de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 :

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section 4 qui comporte les états suivants :

- *un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;*
- *un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;*
- *les informations nécessaires à leur bonne compréhension.*

La méthodologie d'élaboration du CER et du CROD est présentée dans la partie 5.

3.16 Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR)

Le règlement N° 2022-04 du 30 juin 2022, modifie le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La conséquence de son application est la présentation de l'état des avantages et ressources en provenance de l'étranger. Ce règlement est applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

4. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

Note N°1 : Immobilisations incorporelles

DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

En K€	Nature	Date d'inscription à l'actif	Durée	Valeur au 31/12/2023
Part de la SCI Pierval	Part de SCI	09/09/2020	5 ans	100
TOTAL				100

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Frais d'établissement	426	19	0	0	445
Frais de recherche et de développement	81	4	0	0	86
Donations temporaires d'usufruit	100		0	0	100
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	53 179	1 436	-144	2 520	56 991
Immobilisations incorporelles en cours	5 434	1 686	0	-2 858	4 262
Avances et acomptes	4	33	0	-6	31
TOTAL	59 225	3 178	-144	-344	61 915

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises/ Diminution	Transferts et var.	31/12/2023
Frais d'établissement	328	24	0	0	352
Frais de recherche et de développement	66	8	0	0	74
Donations temporaires d'usufruit	6	0		0	6
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	46 313	2 381	-143	1	48 551
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	
Avances et acomptes		0	0	0	
TOTAL	46 713	2 413	-143	1	48 983

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS NETTES

En K€	31/12/2022	31/12/2023
Frais d'établissement	98	94
Frais de recherche et de développement	15	12
Donations temporaires d'usufruit	94	94
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 866	8 440
Immobilisations incorporelles en cours	5 434	4 262
Avances et acomptes	4	31
TOTAL	12 512	12 933

Note N°2 : Immobilisations corporelles

ACTIFS INALIÉNABLES

En K€	Nature	Date d'inscription à l'actif	Durée d'inaliénabilité	Valeur nette comptable au 31/12/2023
75014 PARIS - 9 rue Sophie Germain	Appartement	01/01/2002	30 ans	53
83110 SANARY SUR MER - Immeuble La Licorne 55 impasse Henry Dunant	Appartement	01/01/2002	30 ans	14
92120 MONTRouGE - 1 rue Arthur Auger	Appartement	01/01/2002	30 ans	27
TOTAL				94

La Croix-Rouge française détient quelques biens reçus par legs assortis d'une obligation de conservation de 30 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Terrains	31 572	314	-41	119	31 964
Constructions	607 972	8 711	-1 867	1 324	616 156
Installations techniques, matériel et outillage industriels	108 378	10 170	-2 695	302	116 157
Autres immobilisations corporelles	278 535	25 025	-7 835	1 869	297 598
Immobilisations corporelles en cours	23 500	7 389	-34	-3 626	27 208
Immobilisations grévées de droit		0	0	0	
Avances et acomptes	379	137	0	-79	437
TOTAL	1 050 337	51 747	-12 472	-91	1 089 520

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises/ Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Terrains	5 501	385	-39	-2	5 844
Constructions	364 836	17 149	-1 623	18	380 380
Installations techniques, matériel et outillage industriels	78 656	6 801	-2 635	-7	82 815
Autres immobilisations corporelles	202 773	20 471	-7 630	27	215 641
Immobilisations corporelles en cours	3 864	-3 472	0	0	392
Amort. Immobilisations grévées de droit					
Avances et acomptes		0	0	0	
TOTAL	655 629	41 333	-11 928	36	685 071

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS NETTES

En K€	31/12/2022	31/12/2023
Terrains	26 071	26 119
Constructions	243 136	235 777
Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 722	33 342
Autres immobilisations corporelles	75 763	81 957
Immobilisations corporelles en cours	19 636	26 817
Amort. Immobilisations grévées de droit	0	0
Avances et acomptes	379	437
TOTAL	394 707	404 449

Note N°3 : Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

En K€	31/12/2022	Augmentation /Dotations	Diminution/R eprises	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	12 704	2 821	-5 722	0	9 803
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dép.	19	0	-164	160	15
TOTAL	12 685	2 821	-5 558	-160	9 788

Note N°4 : Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Participations et Créances rattachées	86 916	1	0	-7 419	79 498
Titres de participations	86 579	1	0	-7 419	79 160
Créances rattachées à des participations	338	0	0	0	338
Autres titres immobilisés	279	2 501	-56	14 504	17 227
Prêts	14 829	1 217	-1 386	0	14 660
Prêts à Action Logement	13 786	914	-226	0	14 474
Autres prêts	1 043	303	-1 160	0	186
Autres	25 576	3 526	-1 712	-4	27 386
Dépôts Compte Epargne Temps	12 228	1 942	-993	0	13 176
Créances de passage en dotation globale	5 735	0	0	0	5 735
Autres immo. financières	7 613	1 584	-719	-4	8 475
TOTAL	127 601	7 244	-3 154	7 081	138 771

La variation des Autres titres immobilisés correspond de la requalification de placements court terme en placements long terme pour 14 504 K€.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises/ Diminutions	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Participations et Créances rattachées	1 796	0	0	0	1 796
Titres de participations	1 796	0	0	0	1 796
Créances rattachées à des participations		0	0	0	
Autres titres immobilisés	3	228	0	0	231
Prêts	142	0	-4	0	138
Prêts à Action Logement	0	0	0	0	0
Autres prêts	142	0	-4	0	138
Autres	5 774	0	0	0	5 774
Dépôts Compte Epargne Temps	13	0	0	0	13
Créances de passage en dotation globale	5 735	0	0	0	5 735
Autres immo. financières	26	0	0	0	26
TOTAL	7 715	228	-4	0	7 940

Tableau des participations

		Pourcentage détention	Valeur comptable des titres			Créances rattachées	Compte courant
			brut	depr.	net		
GCS Henry Dunant	(a)	50,00%	0	0	0		0
SAS Campus Croix Rouge	(b)	80,00%	80	80	0		8 620
SAS Croix-Rouge Nexem Innovation	(c)	60,00%	500		500		692
SAS Croix-Rouge Santé Secours	(d)	100,00%	5	5	0		193
SCI Broussais La Charité	(e)	0,001%	10		10		-8 950
SCI Henry Dunant	(f)	99,99%	10	10	0		20
SCI Les Peupliers	(g)	99,99%	30 889		30 889		-10 372
SCI Foncière CRf	(h)	39,00%	43 895		43 895		-406
SCI Nissan	(i)	99,99%	1 766	1 567	200		826
SCI Sismondi	(j)	55,00%	303	0	303	338	309
SCI Saint Martin	(k)	50,10%	1		1		2 377
SCI Des Tabellions	(l)	99,90%	388	135	253		96
TOTAL			77 847	1 796	76 050	338	-6 595

- (a) Le Groupement de Coopération Sanitaire Henry Dunant créé le 6 décembre 2012 est chargé de constituer des équipes médicales communes avec le centre hospitalier de Bayeux. Le pourcentage de détention de la Croix-Rouge française dans cette structure est de 50%. Le Groupement de Coopération Sanitaire Henry Dunant a été dissoute le 31 octobre 2022.
- (b) La SAS Campus Croix Rouge a été constituée en 2018 (immatriculation au RCS le 18/04/2018) dans le cadre du déménagement des Services Centraux de la Croix Rouge Française à Montrouge. Son capital est détenu à hauteur de 80% par l'ARUP Croix Rouge Française et de 20% par Asso Immo Croix Rouge. Elle porte le bail du site de Montrouge ainsi que les investissements. Les locaux sont sous loués par la SAS aux différents occupants du site à savoir, l'Association Reconnue d'Utilité Publique Croix Rouge Française, Croix Rouge Insertion, la Fondation Reconnue d'Utilité Publique Croix Rouge et la SAS Croix Rouge - NEXEM Innovation. Par ailleurs des conventions de prestations de services ont également été mises en place afin de répartir les charges inhérentes au fonctionnement des activités.
- (c) La SAS Croix-Rouge Innovation a été créée le 15/01/2019. L'accélérateur d'Innovation Sociale de la Croix Rouge française est désormais porté par la SAS Croix Rouge - NEXEM Innovation. Ce changement de dénomination intervient suite à l'entrée en capital de NEXEM à hauteur de 40% des actions de la société sachant que le capital social de la SAS a été augmenté, en juillet 2020, par l'émission de 3 333 actions d'une valeur unitaire de 100€. L'ARUP Croix Rouge Française détient 60% du capital. L'objet social de la SAS est d'identifier, expertiser, accompagner et soutenir tout projet innovant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et ce, directement ou indirectement tant en France qu'à l'étranger.
- (d) La SAS Croix-Rouge Santé Secours a été créée le 9 février 2021 et est détenue à 100 % par l'association Croix-Rouge française. Elle a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, d'identifier, expertiser, réaliser et soutenir toute action dans le domaine du secours et de la santé.
- (e) La SCI Broussais La Charité a été créée le 10 mars 2004 et est détenue à 0,001% par l'association Croix-Rouge française et à 99,999% par l'association Immo Croix-Rouge. Elle détient l'immeuble de la rue Didot à Paris (14^{ème}), siège de la Croix-Rouge française.
- (f) La SCI Henry Dunant a été créée le 4 octobre 2019 et est détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge. Son objet social est l'acquisition et la gestion d'immeubles.

- (g) La SCI Les Peupliers a été créée le 2 juin 2006 et est détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge. Son objet social est l'acquisition et la gestion d'immeubles. La SCI Les Peupliers a vu son capital augmenter de 11 242 K€ en 2021, en rémunération de l'apport de l'immobilier du centre de radiothérapie de Toulon.
- (h) Dans le cadre de l'opération "foncière", la SCI Les Massues (acquise le 17 décembre 2009) est devenue SCI Foncière CRF suite à l'entrée au capital du 1er investisseur externe en décembre 2020. Cette SCI Foncière conserve les actifs de la SCI Les Massues auxquels s'ajoutent les actifs immobiliers d'autres établissements de la filière Sanitaire : Bel Air, Bois Guillaume, Margency, Richelieu et Saint Alban ; les actifs immobiliers de ces établissements ont été transférés de l'ARUP vers la SCI. Des baux ont été signés entre cette SCI et les établissements concernés.
- Au 31/12/2023, la Croix-Rouge française détient 39% des parts, les 61% restant l'étant par COFINIMMO, MONCEAU INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, MUTUELLE DE REASSURANCE, ARCADE VYV et ASSO IMMO CRF.
- (i) L'intégralité des parts de la SCI Nissan a été acquise en 2013 et est détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge. Cette société porte l'ensemble immobilier de l'EHPAD Louis Fonoll.
- (j) La SCI Sismondi a été créée le 22 juillet 2010. Elle est détenue à 55% par l'association Croix-Rouge française, à 45% par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Croix-Rouge française ayant racheté en 2020 les 10% de parts détenues par la Mutualité de la Haute-Vienne. Elle détient l'immeuble destiné à l'exploitation d'un institut de formation sanitaire et sociale situé à Limoges.
- (k) La SCI Saint Martin est détenue à hauteur de 50,10% par la Croix-Rouge française. Cette société porte le bâtiment utilisé par l'institut de formation Saint Martin.
- (l) La SCI des Tabellions est entrée dans le patrimoine de la Croix Rouge française par l'intermédiaire d'une donation entre vifs concrétisée par un acte notarial en date du 28/12/2018. De ce fait la SCI des Tabellions était détenue à 100% par l'association Croix-Rouge française. L'unicité d'associé au sein d'une SCI n'étant pas permise, une régularisation a eu lieu en 2020. La SCI des Tabellions est désormais détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge, Le bien géré par la SCI se situe à Joué Les Tours. L'utilisation de ce site n'a pas encore été décidée.

Principales données relatives aux participations

	Actif immobilisé	Endettement financier net	Capital	Résultat	Autres réserves
GCS Henry Dunant	0	0		0	0
SAS Campus Croix Rouge	492	7 230	100	-1 433	-1 578
SAS Croix-Rouge Nexem Innovation	159	-538	833	-158	231
SAS Croix-Rouge Santé Secours	31	172	5	-98	-71
SCI Broussais La Charité	23 675	516	48 216	-949	-14 759
SCI Henry Dunant	0	1	10	-3	-11
SCI Les Peupliers	32 897	-362	30 889	194	916
SCI Foncière CRF	159 104	-4 132	2 798	1 882	92 464
SCI Nissan	1 840	-1 405	1	-196	279
SCI Sismondi	2 104	547	550	25	-239
SCI Saint Martin	2 200	466	1	-58	1 073
SCI Des Tabellions	314	99	78	-43	175
TOTAL	222 815	2 594	83 482	-836	78 481

Note N°5 : Créances clients

CRÉANCES CLIENTS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés	114 944	105 338
Usagers, clients et comptes rattachés Dép.	-18 402	-17 906
Créances clients nettes	96 542	87 433

Les créances clients (114 944 K€) sont composées de soldes débiteurs pour 121 706 K€ et de soldes créditeurs pour 6 762 K€.

Note N°6 : Créances reçues par legs ou donations

CRÉANCES LEGS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Créances reçues par legs ou donations	14 333	16 480
Créances reçues par legs ou donations Dép.		
TOTAL	14 333	16 480

Le compte « Créances reçues par legs ou donations » recense les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts/actions d'OPCVM et assimilés, en attente de réception des fonds ou de transfert des titres.

Note N°7 : Autres créances

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes sur commandes	14 363	7 401
Personnel et comptes rattachés	3 301	2 927
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 189	5 779
Etat et autres collectivités publiques	223 977	181 951
Comptes courants	-3 764	6 711
Produits à recevoir	15 886	17 417
Débiteurs divers	21 092	14 590
TOTAL	282 045	236 778

Le total des autres créances (282 045 K€) est composé de soldes débiteurs pour 289 006 K€ et de soldes créditeurs pour 6 961 K€.

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES - PROVISIONS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes sur commandes		
Personnel et comptes rattachés	20	31
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 291	2 545
Etat et autres collectivités publiques	361	198
Comptes courants	97	97
Produits à recevoir		
Débiteurs divers	390	508
TOTAL	5 158	3 378

Note N°8 : Trésorerie

TRÉSORERIE

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Placements de trésorerie :		
Valeur brute	253 066	295 337
Provision pour dépréciation		
Placements de trésorerie nets de provisions	253 066	295 337
Disponibilités	103 491	135 355
Trésorerie active	356 557	430 693
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	7 461	822
Trésorerie passive	7 461	822
TRESORERIE NETTE	349 096	429 870

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	MONTANT
OPÉRATIONS LIÉES A L'ACTIVITÉ	
Résultat Net	-3 153
+ Dotations nettes aux amortissements et provisions	50 784
+ Report en fonds reportés et fonds dédiés	87 156
- Utilisation des fonds reportés et fonds dédiés	-156 430
- Plus et moins values de cessions d'actifs	-160
- Quote part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	-6 687
- Quote part dans les résultats des entités mises en équivalence	0
+ Autres éléments	0
Capacité d'autofinancement	-28 490
- Variation des stocks	1 435
- Variation des créances	-55 963
- Variation des comptes de régularisation actif	14 931
+ Variation des dettes	-17 770
+ Variation des comptes de régularisation passif	71 607
Variation du besoin en fonds de roulement	14 241
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	-14 249
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-3 178
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-54 567
Acquisitions d'immobilisations financières	-14 038
Investissements	-71 784
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 441
Cessions/remboursement d'immobilisations financières	2 864
Cessions d'immobilisations	9 305
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-62 479
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	
Variation nette des réserves	17
Augmentation nette des legs et donations	74
Augmentation nette des subventions d'investissement non amortissables	0
Variation nette du report à nouveau	0
Dividendes	0
Augmentation nette des fonds propres	90
Augmentation nette des apports ou legs avec droit de reprise	-17
Augmentation nette des résultats sous contrôle de tiers financeurs	0
Augmentation nette des subventions d'investissement amortissables	7 562
Augmentation nette des autres fonds associatifs	7 545
Augmentation des emprunts et dettes financières	5 690
Remboursement des emprunts et dettes financières	-17 372
Augmentation nette des emprunts et dettes financières	-11 682
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-4 046
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-80 774
TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE	429 870
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE	349 096

Note N°9 : Variation des fonds propres

La variation des fonds propres sur l'ensemble de la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre est représentée dans le tableau suivant :

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En K€	31/12/2022	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution		Transferts et var. périmètre	31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	93 188			90	0	0	0	36	93 314
Fonds propres avec droit de reprise	11 228			0	0	-17	0	-36	11 175
Ecart de réévaluation	2 182			0		0		0	2 182
Réserves	144 604			9 215		0		-103	153 716
dont réserves des activités sous gestion propre	5 581	0		0		0		0	5 509
dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	107 681			9 036		0		-131	116 659
dont réserves des autres activités sous gestion contrôlée	31 342			179		0		28	31 549
Report à nouveau	66 455	-2 966	0	0		-9 215		-103	54 171
dont report à nouveau des activités sous gestion propre	115 040	3 391	0	0		-880		-251	117 311
dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	-25 408	-8 075	0	0		-8 110		2 175	-39 374
dont report à nouveau des autres activités sous gestion contrôlée	-23 177	1 718	0	0		-226		-2 027	-23 766
Résultat	-2 966	2 966	0	-3 153	0	0	0	0	-3 153
dont résultat des activités sous gestion propre	3 370	-3 370	0	12 011	0	0	0	0	12 011
dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée	-7 831	7 831	0	-3 739	0	0	0	0	-3 739
dont résultat des autres activités sous gestion contrôlée	1 495	-1 495	0	-11 425	0	0	0	0	-11 425
Situation nette	314 691	0	0	6 152	0	-9 232	0	-206	311 406
Fonds propres consommables				0		0		0	
Subventions d'investissement	80 751			8 291		-7 416		-346	81 280
Provisions règlementées	25 955			2 009		-1 034		0	26 930
FONDS PROPRES	421 397	0	0	16 452	0	-17 682	0	-551	419 616

- **Le résultat administratif des établissements sous gestion contrôlée** se décompose de la façon suivante :

TABLEAU DE PASSAGE DU RÉSULTAT COMPTABLE AU RÉSULTAT ADMINISTRATIF DES STRUCTURES SOUS GESTION CONTRÔLÉE

En K€	31/12/2023
Résultat comptable	-15 164
+ Reprises des excédents affectés aux mesures d'exploitation non reconductibles	609
+ Reprise des résultats des exercices antérieurs	0
- Reprise sur la réserve de compensation des déficits	-11
+ Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	-13
- Amortissements comptables excédentaires différés	166
- Dépenses pour congés payés et autres droits acquis par les salariés	-2 719
- Provision pour départ à la retraite	-28
- Autres dépenses non opposables	131
RÉSULTAT ADMINISTRATIF	-12 108

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat comptable	-3 153	-2 966
Reprise des résultats des exercices antérieurs	0	5 648
Excédent ou déficit effectif global	-3 153	2 683
dont résultat effectif sous gestion propre	12 011	3 370
dont résultat effectif sous gestion contrôlée (ESSMS)	-3 739	-2 271
dont résultat effectif sous gestion contrôlée (Autre)	-11 425	1 584

- **Subventions d'investissement**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Subventions d'investissement	80 751	8 291	-7 416	-346	81 280

Note N°10 : Fonds reportés et dédiés

FONDS REPORTÉS

En K€	31/12/2022	Report	Utilisation	Rembours	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Fonds reportés liés aux legs ou donations	23 651	7 361	-10 327		0	20 686

FONDS DÉDIÉS PAR TYPE DE RESSOURCES

En K€	31/12/2022	Report	Utilisation			31/12/2023	
			Montant global	Dont remboursement	Transferts et var. périmètre	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	136 309	17 684	-72 592	-86	40	81 355	399
Contributions financières d'autres organismes	17 995	2 385	-3 443	-16	98	17 018	2 125
Contributions financières ESSMS - Investissements	11 124	1 226	-1 376	-10	5	10 969	1 895
Contributions financières ESSMS - Exploitation	1 523	896	-763	-1	0	1 654	97
Contributions financières organismes privés	5 349	262	-1 304	-4	93	4 395	134
Ressources liées à la générosité du public	72 388	59 726	-69 959	-8	-215	61 932	167
TOTAL	226 692	79 795	-145 994	-110	-78	160 306	2 692

FONDS DÉDIÉS NON MOUVEMENTÉS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

En K€	Solde non utilisés au 31/12/2023	Solde non utilisés au 31/12/2022	Variation entre 2023 et 2022
Dépenses/régularisation prévues sur 2024	23	602	-579
Projet reporté suite au COVID	0	220	-220
Projets d'investissements en cours de validation	1 954	1 889	65
Réaffectation à un autre projet prévu sur 2023	9	149	-140
Autres	706	498	208
TOTAL	2 692	3 358	-666

FONDS DÉDIÉS PAR PROJET

En K€	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation 2023- 2022
INTERNATIONAL - COORDINATION DES ACTIVITES - DELEGATION	2 804	130	2 674
INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	818	1 154	-336
INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	546	461	86
INTERNATIONAL - EAU ET ASSAINISSEMENT (& NUT. & FOOSEC)	138	423	-285
INTERNATIONAL - FORMATION AU SECOURISME	1	286	-285
INTERNATIONAL - GRANDES CAUSES ET FONDS ZONAUX	9	1	8
INTERNATIONAL - LUTTE CONTRE LE SIDA	2	3	-1
INTERNATIONAL - REDUCTION DES DESASTRES	11 962	22 246	-10 284
INTERNATIONAL - SANTE PUBLIQUE	54 268	95 136	-40 867
INTERNATIONAL - SOUTIEN PSYCHOSOCIAL	299	105	194
INTERNATIONAL - URGENCE	39 533	35 819	3 714
NATIONAL - AIDE ALIMENTAIRE	888	732	156
NATIONAL - COVID	491	12 576	-12 085
NATIONAL - DIVERS	1 113	839	274
NATIONAL - DOMICILE	459		459
NATIONAL - ENFANCES ET FAMILLES	1		1
NATIONAL - EXCLUSION - PRECARITE	950	2 969	-2 019
NATIONAL - FORMATION	1 103	887	216
NATIONAL - HANDICAP	2 018		2 018
NATIONAL - INVESTISSEMENT	10 721	12 067	-1 346
NATIONAL - PERSONNES AGEES	0		0
NATIONAL - SANTE	891		891
NATIONAL - URGENCES	1 639		1 639
NATIONAL - URGENCES (Catastrophe)	572	688	-116
NATIONAL - URGENCES (Secourisme)	29 016	6 392	22 623
NATIONAL - URGENCES (UKRAINE)	63	33 778	-33 714
	160 306	226 692	-66 386

Note N°11 : Provisions

DÉTAIL DES PROVISIONS

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Provisions pour risque prud'homal	5 731	2 179	-1 871	-635	0	5 405
Provisions pour risques de reversement	73 725	24 283	-16 390	-7 473	0	74 145
Provisions pour autres risques	21 317	15 447	-12 044	-54	1 247	25 914
Provisions pour départ à la retraite	47 130	5 709	-4 030	-2 063	3	46 748
Provisions pour charges	4 215	1 108	-134	-343	-1 465	3 381
TOTAL	152 117	48 726	-34 469	-10 567	-215	155 592

Note N°12 : Dettes financières

DETTES FINANCIÈRES

En K€	31/12/2022	Variation de BFR	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	107 788	6 639	775	-8 508	956	107 650
Emprunts auprès des étab. bancaires ou de crédit	106 966		775	-8 508	956	100 189
Concours bancaires	822	6 639			0	7 461
Emprunts et dettes financières diverses	49 788	14	4 934	-8 896	-956	44 884
Emprunts auprès d'organismes publics	44 701		3 500	-7 606	-956	39 638
Dépôts et cautionnements reçus	4 330	0	1 402	-1 257	0	4 475
Intérêts courus sur emprunts	757	14			0	771
Dettes rattachées à des participations					0	
TOTAL	157 577	6 652	5 709	-17 404	0	152 534

Note N°13 : Dettes des legs ou donations

Les dettes des legs et donations sont constituées :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transféré au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Note N°14 : Dettes sociales et fiscales

DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales	10 950	9 903
Dettes sociales	159 892	157 883
TOTAL	170 841	167 787

Le total des dettes fiscales et sociales (170 841 K€) est composé de soldes créditeurs pour 173 752 K€ et de soldes débiteurs pour 2 911 K€.

Note N°15 : Autres dettes

DÉTAIL DES AUTRES DETTES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courant créditeurs	-406	7 826
Fonds en dépôt (dépôts et pensions à reverser)	486	503
Créditeurs divers	47 205	49 524
TOTAL	47 285	57 853

Le total des autres dettes (47 285 K€) est composé de soldes créditeurs pour 48 190 K€ et de soldes débiteurs pour 905 K€.

Note N°16 : Charges et produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance sur subventions	89 058	18 346
Produits constatés d'avance facturation client	14 140	12 980
Produits constatés d'avance autres	3 602	3 866
TOTAL	106 800	35 192

L'augmentation correspond principalement à une subvention enregistrée et signée en décembre 2023 pour un projet qui commencera en 2024. Le montant de la convention est de 62 845 K€.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Charges constatées d'avance sur subventions	9 331	24 262
TOTAL	9 331	24 262

La baisse des CCA en 2023 s'explique par l'appel à contribution comptabilisé en 2022, dont 15 000 K€ concernaient 2023.

Note N°17 : Échéance des créances et dettes

ÉCHÉANCE DES CRÉANCES

En K€	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	338	338	0
Prêts à Action Logement	14 474	1	14 473
Autres prêts	186	186	0
Dépôts Compte Epargne Temps	13 176	0	13 176
Créances de passage en dotation globale	5 735	0	5 735
Autres immo. financières	8 475	2 800	5 674
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	114 944	114 944	0
Créances reçues par legs ou donations	14 333	0	14 333
Autres	282 045	282 045	0
Valeurs mobilières de placement	253 066	253 066	0
Charges constatées d'avance	9 331	9 331	0
TOTAL	716 103	662 710	53 393

ÉCHÉANCE DES DETTES

En K€	Montant brut	Exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts auprès des étabt. bancaires ou de crédi	100 189	16 410	32 212	51 567
Emprunts auprès d'organismes publics	39 638	1 286	35 127	3 225
Dépôts et cautionnements reçus	4 475	0	4 475	0
Intérêts courus sur emprunts	771	771	0	0
Dettes rattachées à des participations		0	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	71 977	71 977	0	0
Dettes des legs ou donations	3 440	0	3 440	0
Dettes fiscales et sociales	170 841	170 841	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 639	5 639	0	0
Autres dettes	47 285	23 011	15 902	8 372
Produits constatés d'avance	106 800	106 800	0	0
TOTAL	551 055	396 736	91 156	63 164

Note N°18 : Ventes de biens et services

DÉTAIL DES VENTES DE BIENS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de biens autres	4 796	4 648
Ventes de dons en nature	24 330	21 967
TOTAL	29 126	26 616

DÉTAIL DES VENTES DE SERVICES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Frais de scolarité et formation	75 658	67 521
Prestations de services médicales, médico-sociales à la charge des usagers EHPAD	56 364	53 130
Prestations de services médicaux, médico-sociales à la charge des usagers hors EHPAD	52 943	51 842
Autres prestations délivrées aux usagers	10 761	9 749
Produits des activités annexes	13 236	14 280
Produits des manifestations	1 615	1 601
Produits des postes de secours	8 545	7 433
Parrainages	448	590
Autres prestations de services	6 417	8 027
TOTAL	225 986	214 173

Note N°19 : Concours publics et subventions

DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits de la tarification du secteur sanitaire	200 456	199 954
Produits de la tarification du secteur social et médico-social	498 528	465 530
TOTAL	698 984	665 484

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Subventions d'exploitation non affectées	111 198	108 147
Subventions d'exploitation affectées	230 194	291 904
Taxe d'apprentissage	362	393
Subventions d'exploitation pour contrats aidés	8 867	9 012
TOTAL	350 620	409 456

Note N°20 : Dons manuels

DÉTAIL DES DONS MANUELS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dons manuels non affectés	83 035	79 172
Dons manuels affectés	18 057	68 469
Quête nationale	2 451	2 521
Abandons de frais par les bénévoles	3 473	2 121
Produits de la surtaxe postale	849	1 335
TOTAL	107 865	153 618

La variation des dons manuels est principalement due à la baisse des dons liés au conflit en Ukraine.

Note N°21 : Legs, donations et assurances-vie

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 255	7 441
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	8 707	8 997
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 981	4 337
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	164	97
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	10 327	7 352
PRODUITS	31 433	28 223
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 721	4 109
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	160	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	7 361	8 246
CHARGES	13 243	12 355
SOLDE	18 190	15 868

Note N°22 : Autres produits

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
QP des subv. d'investissement virées au cpte de réslt	7 285	8 016
Produits de gestion courante	15 227	6 071
TOTAL	22 511	14 088

Note N°23 : Charges externes

DÉTAIL DES CHARGES EXTERNES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Autres achats	116 710	90 197
Sous traitance à caractère médical et médico-social	15 574	14 717
Redevances de crédit bail	1 773	2 026
Locations, charges locatives et charges de copropriété	102 498	98 267
Entretiens et réparations	29 920	30 308
Primes d'assurances	8 045	5 818
Divers	1 346	1 760
Personnel extérieur à l'association	28 019	39 354
Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	19 300	19 908
Informations, publications, relations publiques	25 403	22 105
Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du perso	14 096	12 752
Déplacements, missions et réceptions	22 072	17 869
Frais postaux et frais de télécommunications	8 110	8 033
Services bancaires et assimilés	2 123	1 974
Autres prestations de services	68 183	59 772
TOTAL	463 173	424 861

Note N°24 : Aides financières

DÉTAIL DES AIDES FINANCIÈRES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Aides accordées en France	43 888	46 093
Aides accordées à l'étranger	78 930	49 101
TOTAL	122 818	95 194

Note N°25 : Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N (version synthétique)*

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources	Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
AFRIQUE DU SUD	1 425,00 €	JAPON	10 775,83 €
ALGERIE	10 496,20 €	JERSEY	415,00 €
ALLEMAGNE	147 309,71 €	JORDANIE	50,00 €
ANDORRE	5 480,00 €	LETTONIE	4,00 €
ARABIE SAOUDITE	760,00 €	LIBAN	89,00 €
ARGENTINE	450,00 €	LIECHTENSTEIN	308 521,54 €
AUSTRALIE	4 061,00 €	LITUANIE	100,00 €
AUTRICHE	3 784,00 €	LUXEMBOURG	56 339,99 €
BAHAMAS	4 636,44 €	MADAGASCAR	384,00 €
BAHREIN	24,18 €	MALAISIE	450,00 €
BANGLADESH	50,00 €	MALI	310,00 €
BELGIQUE	21 419 337,82 €	MALTE	685,00 €
BENIN	5,00 €	MAROC	7 636,00 €
BHOUTAN	96,00 €	MAURICE	700,00 €
BRESIL	2 015,00 €	MAURITANIE	80,00 €
BULGARIE	1 544,00 €	MEXIQUE	2 667,05 €
BURKINA FASO	100,00 €	MOLDAVIE	390,00 €
CAMEROUN	408,00 €	NIGERIA	50,00 €
CANADA	9 531,63 €	NORVEGE	1 741,00 €
CHILI	1 000,00 €	NOUVELLE ZELANDE	1 280,00 €
CHYPRE	24,00 €	OMAN	150,00 €
COLOMBIE	350,00 €	PANAMA	101,00 €
CONGO KINSHASA	120,00 €	PARAGUAY	50,00 €
COREE DU SUD	2 571,00 €	PAYS BAS	304 884,00 €
COTE D IVOIRE	1 285,00 €	PEROU	100,00 €
CROATIE	189,00 €	POLOGNE	3 491,67 €
DANEMARK	61 415,00 €	PORTUGAL	8 230,00 €
EGYPTE	662,00 €	PRINCIPAUTE DE MONACO	244 468,36 €
EMIRATS ARABES UNIS	4 295,00 €	QATAR	1 690,00 €
EQUATEUR	50,00 €	REPUBLIQUE DE GUINEE	210,00 €
ESPAGNE	39 378,00 €	REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	3 889,75 €
ESTONIE	60,00 €	REPUBLIQUE TCHEQUE	1 648,00 €
ETATS UNIS	458 006,13 €	ROUMANIE	4 926,62 €
FINLANDE	1 410,00 €	ROYAUME UNI	1 124 167,10 €
GABON	495,00 €	RUSSIE	84,00 €
GAMBIE	200,00 €	SENEGAL	943,00 €
GIBRALTAR	55,00 €	SERBIE	159,00 €
GRECE	734,00 €	SINGAPOUR	8 967,00 €
GUAM	25,00 €	SLOVAQUIE	560,00 €
GUERNESEY	50,00 €	SLOVENIE	90,00 €
GUYANA	120,00 €	SUEDE	2 533,00 €
HONG KONG	7 370,00 €	SUISSE	18 657 333,32 €
HONGRIE	1 392,00 €	TAIWAN	924,00 €
ILE DE MACAO	190,00 €	TANZANIE	100,00 €
ILE MAURICE	215,00 €	TCHAD	30,00 €
ILES MINEURES ELOIGNEES DES ETATS UNIS	134,00 €	THAILANDE	1 978,00 €
INDE	4 934,41 €	TOGO	105,00 €
INDONESIE	277,00 €	TUNISIE	1 191,00 €
IRLANDE	5 576,90 €	TURQUIE	52 370,00 €
ISLANDE	50,00 €	UKRAINE	420,00 €
ISRAEL	415,00 €	VANUATU	1 000,00 €
ITALIE	20 957,00 €	VIET NAM	666,00 €
		Total général	43 045 647,65 €

*La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est disponible au siège de l'association.

Note N°26 : Engagements hors bilan

▪ Engagements donnés

- Indemnités de fin de carrière :

La valeur des engagements de la Croix Rouge Française au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) au 31/12/2023 s'élève à 50 480 K€, cependant la dette comptabilisée est de 47 130 K€.

La différence, s'élevant à 3 350 K€, est due aux écarts actuariels (écarts d'expérience, taux d'actualisation, table de mortalité, ...) et fait l'objet d'un engagement donné.

- Crédit-bail immobilier :

AMORTISSEMENTS THÉORIQUES DES BIENS FINANCÉS PAR CRÉDIT-

En K€	Coût d'entrée*	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Constructions	8 520	227	5 105	3 415
TOTAL	8 520	227	5 105	3 415

* Valeur du bien à la date de signature du contrat

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

En K€	Redevances payées		Redevances restant à payer			
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	5 ans	total à payer
Constructions	315	5 759	85	341	1 265	1 691
TOTAL	315	5 759	85	341	1 265	1 691

Le prix d'achat résiduel de ces biens est de 2 €.

- Clause de réserve de propriété :

L'Association a acquis un bien immobilier au travers d'une vente à terme avec réserve de propriété. Selon les termes du contrat, le transfert de propriété ne sera effectif qu'à compter de la constatation du paiement intégral du prix de vente, soit en 2046 (3 248 K€ pour l'immeuble et 126 K€ pour le terrain).

- Soutien financier/transactions financières

La Croix-Rouge française a versé en 2023 à la Fondation Croix-Rouge française un montant de 200 K€, conformément à la Convention de Partenariat du 05 mai 2022, modifiée par avenant le 05 mai 2022,

organisant les modalités de cette collaboration et le versement par la Croix-Rouge française d'une dotation de 700 K€ sur la période 2022-2025.

En tant qu'actionnaire / porteur de parts sociales majoritaire, la Croix Rouge française s'engage à fournir aux filiales mentionnées ci-dessous et dont les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social au 31/12/2023 pour les SAS et en général pour les SCI, le soutien financier nécessaire à la poursuite de leur activité et au respect de leurs engagements :

- SAS Campus
- SAS Croix-Rouge Santé Secours
- SCI Henry Dunant
- SAS VIF
- GCS Henry Dunant

▪ **Engagements reçus**

- Emprunts bancaires :

Certains emprunts bancaires souscrits par la Croix-Rouge française font l'objet de garanties reçues dont le capital restant dû à la clôture est de 62 419 K€.

Ces garanties émanent principalement de collectivités territoriales.

- Legs :

Les legs non comptabilisés en attente d'acceptation par le Conseil d'Administration s'élèvent à 4 052 K€. La Croix-Rouge française a accepté certains legs assortis d'une obligation. Dans la majorité des cas, cette obligation consiste à entretenir la sépulture du légataire et fleurir sa tombe.

Note N°27 : Effectifs à fin décembre 2023

EFFECTIFS PERSONNES PHYSIQUES

Effectifs au	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Cadres	3 361	3 461	3 647	2 532
Non cadres	13 905	13 793	13 413	14 754
TOTAL	17 266	17 254	17 060	17 286

L'effectif moyen est de 17 419 salariés en 2023 contre 17 303 en 2022

Note N°28 : Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération. Les trois plus hauts cadres dirigeants salariés de la Croix-Rouge française ont perçu en 2023 une rémunération globale brute de 538 K€.

Note N°29 : Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes (code de commerce article R.123-198, 9°) pour l'exercice 2023 s'élèvent à 510 K€ TTC, soit :

- 454 K€ au titre du contrôle légal,
- 56 K€ au titre des services autres que ceux de la certification des comptes.

5. Compte d'Emploi annuel des Ressource

5.1 Méthodologie

L'alimentation du CER se fait intégralement à partir des données issues du CROD dont la méthodologie de construction est décrite ci-dessous.

Définition et périmètre des missions sociales :

- 1) Le Conseil d'Administration de la Croix-Rouge française a, dans le cadre de la mise en œuvre du compte d'emploi des ressources, décidé le 16 décembre 2009 de définir les missions sociales de la Croix-Rouge comme étant conformes à son objet statutaire et à son projet associatif : le secourisme, l'action sociale, la santé et l'aide à l'autonomie, la formation et la solidarité internationale, missions mises en place à l'aide d'un réseau de délégations locales, départementales et d'établissements.
- 2) Le périmètre des missions sociales touche l'ensemble des structures de la Croix-Rouge française : Sont concernées les activités déployées aux sein des établissements, des délégations, des missions internationales et du siège pour partie.

Hypothèses :

- 1) Les frais de fonctionnement sont considérés comme relatifs exclusivement aux directions "support" basées au siège de la CRF.
Les autres structures (établissements, délégations, international) ont vocation à exécuter des missions sociales. Par conséquent, il est fait l'hypothèse, en cas de fermeture, que l'ensemble des charges dites "support" dans les structures (Ressources humaines, comptabilité, Direction) disparaîtraient de fait.
La comptabilité analytique du siège permet de définir avec précision les frais de fonctionnement des directions "support" du siège.
- 2) Les frais d'appel à la générosité du public correspondent exclusivement aux frais engagés au niveau du siège. En effet, les quelques frais engagés au niveau des délégations et établissements sont non significatifs.
- 3) Il est considéré que la totalité des investissements des délégations bénévoles est financée par des ressources issues de la générosité du public.

1) RESSOURCES (CER) / PRODUITS (CROD)

Produits liés à la générosité du public

Les produits liés à la générosité du public sont décomposés selon les rubriques suivantes :

- 1) Les cotisations sans contrepartie correspondent aux cotisations reçues des adhérents ;

- 2) Les dons manuels correspondent aux produits de collecte hors cotisations des adhérents et surtaxe postale [Partenariat avec La Poste depuis 1914 : Addition, à la valeur faciale d'un timbre-poste, d'un supplément, sans pouvoir d'affranchissement, dont le produit est attribué à la Croix-Rouge française] ;
- 3) Legs, donations et assurance-vie ;
- 4) Mécénat ;
- 5) Autres produits liés à la générosité du public correspondant à la surtaxe postale.

Produits non liés à la générosité du public

Les autres produits, non liés à la générosité du public, correspondent aux produits financiers, produits exceptionnels, produits divers de gestion courante, transfert de charges et taxe d'apprentissage.

Sont également inclus la participation des usagers aux prestations de services médicaux et médico-sociaux ainsi que les produits de scolarité et de formation, les concours publics et les subventions.

2) CHARGES (CROD)

Missions sociales réalisées en France

Les missions sociales de la Croix-Rouge française correspondent à l'ensemble des actions réalisées en conformité avec le projet associatif. Par méthode de construction, cette rubrique correspond à l'ensemble des charges au compte de résultat à l'exclusion de celles listées ci-dessous.

Missions sociales réalisées à l'étranger

Les "actions réalisées par l'organisme" correspondent aux secours accordés à l'étranger dans le cadre des missions internationales (urgences ou autres) auxquelles s'ajoutent les charges de la structure internationale hors reports en fonds dédiés de l'exercice et hors dotations aux amortissements et provisions.

Les charges de la structure internationale correspondent aux charges du département du siège coordonnant l'action internationale auxquelles s'ajoutent les charges des délégations implantées à l'étranger en soutien aux programmes.

La rubrique "versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger" correspond aux cotisations versées à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et au Comité international de la Croix-Rouge.

Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de publicité, aux frais de communication auprès du grand public ainsi qu'au traitement de la collecte et des libéralités. Y est inclus également la campagne concernant la quête nationale.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent aux charges des directions supports du siège (Ressources humaines, Direction des systèmes d'information, Direction financière, Direction Juridique, Direction de l'Audit...). Sont exclus les flux liés aux fonds dédiés, aux frais de recherche de fonds mentionnés plus haut, et les dotations aux provisions.

3) EMPLOIS (CER) / CHARGES (CROD) RELEVANT DES ACTIONS FINANCEES PAR LA GENEROSITE DU PUBLIC

Missions sociales réalisées en France

Les charges associées aux missions sociales engagées dans les délégations et les établissements sont reportées dans cette rubrique ainsi que :

- Le versement net du DEPSR (droit d'emblème et participations aux services rendus), qui correspond à une quote-part statutaire dont sont redevables les délégations en contrepartie de l'utilisation de l'emblème Croix-Rouge ;
- Les charges des autres directions du siège non considéré comme des directions supports (cf. ci-dessus) ;
- Les charges des actions financées par fonds dédiés issues directement de la générosité du public.

Après utilisation des financements liés à l'activité, relatifs aux concours publics et subventions, il est considéré que les missions sociales sont financées par les ressources issues de la générosité du public.

Missions sociales réalisées à l'étranger

Les charges associées aux missions sociales engagées dans l'action internationale sont reportées dans cette rubrique.

Après utilisation des financements liés à l'activité, relatifs aux concours publics et subventions, il est considéré que les missions sociales sont financées par des ressources issues de la générosité du public.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement financés par les ressources issues de la générosité du public correspondent à une part des charges des directions support du siège. Cette part correspond aux ressources allouées par les directions supports du siège sur le fonctionnement des missions sociales de la CRf financées par la générosité du publique :

Par exemple, les ressources comptables et financières du réseau bénévole ainsi que les équipes dédiées de la DRHE sont considérées

L'estimation de ces charges est fondée sur des clés de répartition validées par les instances et la gouvernance permettant de refléter la part des directions concernées dans la gestion de la générosité du public et des activités qui en découlent.

Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public (CER)

Les investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public correspondent à la totalité des investissements du réseau bénévole, net de subventions.

5.2 Tableau du Compte d'Emploi annuel des Ressources

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (EN K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION		31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 – MISSIONS SOCIALES				1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
1.1 Réalisées en France				1.1 Cotisations sans contrepartie	677 655	699 979	
- Actions réalisées par l'organisme	107 054 450	85 698 731		1.2 Dons, legs et mécénats			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				- Dons manuels	132 306 030	175 792 733	
1.2 Réalisées à l'étranger				- Legs, donations et assurances-vie	18 190 462	15 868 115	
- Actions réalisées par l'organisme	22 497 960	32 570 857		- Mécénats	19 536 293	37 864 788	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	2 535 088	2 592 615		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	848 851	1 334 561	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS							
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	23 566 279	19 896 512					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources							
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
	19 538 668	17 581 268					
TOTAL DES EMPLOIS		175 192 445	158 339 982	TOTAL DES RESSOURCES		171 559 290	231 560 176
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		59 717 931	67 680 565	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		70 173 804	12 749 287
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		6 822 718	18 288 916	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		241 733 094	244 309 463	TOTAL		241 733 094	244 309 463

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	31 854 658	25 453 455
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	6 822 718	18 288 916
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-10 572 314	-11 887 713
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	28 105 063	31 854 658

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES DE L'EXERCICE		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
Réalisées en France	372 149 353	363 779 881		Bénévolat	369 887 412	362 896 716	
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature	12 148 316	8865182,43	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				Dons en nature	26 215 876	18362516,11	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	36 102 250	26344533,4					
TOTAL		408 251 604	390 124 415	TOTAL		408 251 604	390 124 415

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/2023	31/12/2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC ENDEBUT D'EXERCICE *	72 387 934	17 456 657
(-) Utilisation	-70 173 804	-12 749 287
(+) Report	59 717 931	67 680 565
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	61 932 061	72 387 934

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (EN K€)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	171 559 290	171 559 290	231 560 176	231 560 176
1.1 Cotisations sans contrepartie	677 655	677 655	699 979	699 979
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	132 306 030	132 306 030	175 792 733	175 792 733
- Legs, donations et assurances-vie	18 190 462	18 190 462	15 868 115	15 868 115
- Mécénat	19 536 293	19 536 293	37 864 788	37 864 788
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	848 851	848 851	1 334 561	1 334 561
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	254 670 582		241 148 562	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	254 670 582		241 148 562	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 056 888 962		1 082 956 848	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	56 259 421		51 658 108	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	146 103 419	70 173 804	58 540 547	12 749 287
TOTAL	1 685 481 673	241 733 094	1 665 864 240	244 309 463
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 301 418 330	107 054 450	1 257 465 529	85 698 731
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	141 263 866	22 497 960	98 364 361	32 570 857
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 535 088	2 535 088	2 592 615	2 592 615
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	23 566 279	23 566 279	19 896 512	19 896 512
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	83 829 971	19 538 668	80 798 475	17 581 268
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	56 226 395		63 134 247	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	79 795 089	59 717 931	146 578 351	67 680 565
TOTAL	1 688 635 018	234 910 376	1 668 830 089	226 020 547
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 153 344	6 822 718	-2 965 849	18 288 916

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	369 887 412	369 887 412	362 896 716	362 896 716
Prestations en nature	12 148 316	12 148 316	8 865 182	8 865 182
Dons en nature	26 215 876	26 215 876	18 362 516	18 362 516
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	408 251 604	408 251 604	390 124 415	390 124 415
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	372 149 353	372 149 353	363 779 881	363 779 881
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	36 102 250	36 102 250	26 344 533	26 344 533
TOTAL	408 251 604	408 251 604	390 124 415	390 124 415

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT (EN K€)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	1 387 680										1 387 680
Variation de stock	990 863						345 825				1 336 687
Autres achats et charges externes	333 921 264		73 158 319	2 535 088	23 566 279		29 992 210				463 173 161
Aides financières	77 055 595		45 702 447				60 019				122 818 061
Impôts, taxes et versement assimilés	-350 605		1 144 258				4 587 802				5 381 455
Salaires et traitements	527 457 142		17 983 457				28 500 979				573 941 578
Charges sociales	304 019 092		2 928 106				12 971 193				319 918 392
Dotations aux amortissements et dépréciations	44 098 751						4 126 251				48 225 002
Dotations aux provisions								36 261 562			36 261 562
Report en fonds dédiés										79 795 089	79 795 089
Autres charges	10 070 317						3 155 790				13 226 107
Charges financières	4 147 459		151 029				9 855	228 300			4 536 643
Charges exceptionnelles	-1 379 228		196 249				80 046	19 736 533			18 633 600
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	1 301 418 330	0	141 263 866	2 535 088	23 566 279	0	83 829 971	56 226 395	0	79 795 089	1 688 635 018

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger				
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes			
Secours en nature	18 911 487						18 911 487
Mises à disposition gratuites de biens	7 232 775						7 232 775
Prestations de services	11 451 122						11 451 122
Personnel bénévole	329 173 733					36 102 250	365 275 984
TOTAL	366 769 118					36 102 250	402 871 368

6. Autres informations

Les comptes sociaux de la Croix-Rouge française sont intégrés dans les comptes combinés de l'association Croix-Rouge française incluant les comptes des SCI et des SAS détenues, des fonds de dotation, des associations Croix-Rouge Insertion et Immo Croix-Rouge.

Croix-Rouge française

Association loi du 1^{er} juillet 1901 – Reconnue d'utilité publique

98, rue Didot

75014 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Forvis Mazars

61, rue Henri Regnault

92075 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 8 320 000 €

784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Croix-Rouge française

Association loi du 1^{er} juillet 1901 – Reconnue d'utilité publique

98, rue Didot

75014 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Croix-Rouge française relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-04, modifiant le règlement ANC n°2018-06 et relatif à l'état séparé des avantages et ressources reçus de l'étranger, décrit dans la note 3.17 "Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR)" de l'annexe des comptes combinés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans le chapitre 5. « Compte d'Emploi annuel des Ressources » de l'annexe aux comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association combinante et du groupe combiné à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association combinante comme de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de combinaison.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association combinante à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-la-Défense, le 27 juin 2024

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Jean-Philippe MATHOREZ

Jean-Claude MARTY



COMPTES COMBINÉS 2023



FINANCES



CROIX-ROUGE
FRANÇAISE

Afin d'apporter une plus grande transparence dans sa communication financière vis-à-vis du public et de ses donateurs, la Croix-Rouge française établit des comptes combinés. Ils reflètent la situation comptable de la Croix-Rouge française, de ses filiales (Sociétés Civiles Immobilières Broussais La Charité, Saint-Martin, Les Peupliers, SCI Foncière CRF, Sismondi, Nissan, et Des Tabellions) ainsi que des associations sous son contrôle : Association Immo Croix-Rouge, Croix-Rouge Insertion, et le Centre La Maison du Petit Enfant.

SOMMAIRE

BILAN	5
COMPTE DE RÉSULTAT	7
ANNEXES.....	10
1. Informations relatives au Groupe	10
2. Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture.....	12
3. Principes et méthodes comptables	13
3.1 METHODES COMPTABLES	13
3.2 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS	13
3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14
3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14
3.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	15
3.6 STOCKS.....	15
3.7 CRÉANCES	15
3.8 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE.....	15
3.9 FONDS PROPRES.....	16
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17
3.11 RECONNAISSANCE DES PRODUITS	18
3.12 FONDS DÉDIÉS	19
3.13 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL.....	19
3.14 TRAITEMENT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19
3.15 LE TRAITEMENT DES LEGS ET ASSURANCES VIES.....	21
3.16 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	21
3.17 ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER (EAR).....	22
4. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	23
NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23
NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24
NOTE N°3 : BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS A ETRE CÉDÉES	24
NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	25
NOTE N°5 : CRÉANCES CLIENTS	25
NOTE N°6 : CRÉANCES REÇUES PAR LEGS OU DONATIONS	26
NOTE N°7 : AUTRES CRÉANCES.....	26
NOTE N°8 : TRÉSORERIE.....	26
NOTE N°9 : VARIATION DES FONDS PROPRES	28
NOTE N°10 : FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS	29
NOTE N°11 : PROVISIONS	30
NOTE N°12 : DETTES FINANCIÈRES	31
NOTE N°13 : DETTES DES LEGS OU DONATIONS.....	31

NOTE N°14 : DETTES SOCIALES ET FISCALES.....	31
NOTE N°15 : AUTRES DETTES.....	31
NOTE N°16 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE.....	32
NOTE N°17 : ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES	32
NOTE N°18 : VENTES DE BIENS ET SERVICES	33
NOTE N°19 : CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	33
NOTE N°20 : DONS MANUELS	35
NOTE N°21 : LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	35
NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS	35
NOTE N°23 : CHARGES EXTERNES	36
NOTE N°24 : AIDES FINANCIERES	36
NOTE N°25 : ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE N (VERSION SYNTHÉTIQUE)*.....	36
NOTE N°26 : ENGAGEMENTS HORS BILAN	38
NOTE N°27 : EFFECTIFS À FIN DÉCEMBRE 2023.....	38
NOTE N°28 : RÉMUNÉRATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES ET SALARIÉS (ARTICLE 20 DE LA LOI DU 23 MAI 2006).....	38
NOTE N°29 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	39
5. Compte d'Emploi annuel des Ressources.....	40
5.1 METHODOLOGIE	40
5.2 TABLEAU DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES	44

BILAN

Actif

En K€	Notes	31/12/2023		31/12/2022	
		Brut	Amort. et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	1	62 620	49 644	12 976	12 634
Frais d'établissement		977	882	95	157
Frais de recherche et de développement		86	74	12	15
Donations temporaires d'usufruit		100	6	94	94
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		57 164	48 682	8 482	6 929
Immobilisations incorporelles en cours		4 262		4 262	5 434
Avances et acomptes		31		31	4
Immobilisations corporelles	2	1 212 067	749 898	462 169	454 880
Terrains		49 571	6 305	43 266	43 330
Constructions		711 205	438 239	272 966	282 040
Installations techniques, matériel et outillage industriel		117 943	83 836	34 108	30 405
Autres immobilisations corporelles		305 654	221 126	84 527	78 410
Immobilisations corporelles en cours		27 253	392	26 862	20 225
Avances et acomptes		440		440	469
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3	9 803	15	9 788	12 685
Immobilisations financières	4	66 659	6 193	60 466	51 889
Participations et Créances rattachées		1 365	50	1 315	8 733
Participations - Mise en équivalence		5 598		5 598	7 984
Autres titres immobilisés		17 244	231	17 013	293
Prêts		14 660	138	14 522	14 687
Autres		27 792	5 774	22 019	20 192
Total I		1 351 148	805 750	545 398	532 088
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		3 563	230	3 333	4 648
Créances		454 079	23 715	430 365	339 881
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5	124 332	18 744	105 588	89 484
Créances reçues par legs ou donations	6	14 333		14 333	16 480
Autres	7	315 414	4 971	310 443	233 916
Valeurs mobilières de placement	8	253 147		253 147	295 417
Instruments de trésorerie				0	0
Disponibilités	8	116 619		116 619	153 729
Charges constatées d'avance	16	11 154		11 154	25 915
Total II		838 563	23 945	814 617	819 589
Frais d'émission des emprunts (III)		0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)				0	0
Ecarts de conversion Actif (V)		303		303	177
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		2 190 014	829 696	1 360 318	1 351 855

Passif

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
En K€			
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise		141 960	141 833
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		141 960	141 833
Fonds propres avec droit de reprise		13 175	13 228
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires		13 175	13 228
Ecart de réévaluation		2 182	2 182
Réserves		90 196	85 204
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>		<i>116 659</i>	<i>107 681</i>
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres		90 196	85 204
Report à nouveau		54 180	66 455
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>		<i>-39 374</i>	<i>-25 408</i>
Report à nouveau en gestion propre		114 424	112 230
Report à nouveau en gestion contrôlée		-60 244	-45 775
Excédent ou déficit de l'exercice		-9 237	-7 079
<i>dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée</i>		<i>-3 739</i>	<i>-7 831</i>
Situation nette (sous total)		292 456	301 825
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		85 066	85 135
Provisions règlementées		27 982	26 926
Total I	9	405 505	413 886
FONDS REPORTEES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		20 686	23 651
Fonds dédiés		160 598	226 724
Total II	10	181 284	250 376
PROVISIONS			
Provisions pour risques		152 628	148 177
Provisions pour charges		3 381	4 215
Total III	11	156 009	152 392
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	12	114 876	115 948
Emprunts et dettes financières diverses	12	48 722	53 449
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		74 746	82 509
Dettes des legs ou donations	13	3 440	5 042
Dettes fiscales et sociales	14	174 177	170 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 698	7 242
Autres dettes	15	71 850	51 064
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	16	123 785	48 872
Total IV		617 294	534 529
Ecart de conversion Passif (V)		227	673
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		1 360 318	1 351 855

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques 7 720 1 437

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
En K€			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		679	702
Ventes de biens et services	18	280 315	255 208
Ventes de biens		32 372	31 757
<i>dont ventes de dons en nature</i>		24 330	21 967
<i>dont ventes de biens relatives aux activités SMS</i>		16	31
Ventes de prestations de service		247 943	223 451
<i>dont parrainages</i>		448	590
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités SMS</i>		97 571	94 662
Produits de tiers financeurs		1 211 248	1 298 281
Concours publics et subventions d'exploitation	19	1 064 682	1 089 227
Concours publics		700 143	666 289
<i>dont concours publics relatifs aux activités SMS</i>		438 255	411 519
Subventions d'exploitation		364 540	422 938
<i>dont subventions d'exploitation relatives aux activités SMS</i>		22 764	14 537
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public		145 606	207 512
Dons manuels	20	107 879	153 779
Mécénats		19 536	37 865
Legs, donations et assurances-vie	21	18 190	15 868
Contributions financières		960	1 542
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités SMS</i>		0	1
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		46 966	51 893
Utilisations des fonds dédiés		146 136	58 680
Autres produits	22	23 370	14 211
Total I		1 708 715	1 678 975
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		2 043	1 454
Variation de stock		1 331	520
Autres achats et charges externes	23	472 875	428 976
Aides financières	24	122 568	95 042
Impôts, taxes et versement assimilés		6 120	5 643
Salaires et traitements		589 340	559 550
Charges sociales		323 281	302 236
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		52 018	50 120
Dotations aux provisions		36 673	62 432
Report en fonds dédiés		80 087	146 611
Autres charges		24 543	11 280
Total II		1 710 878	1 663 865
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-2 163	15 110

COMPTES DE RÉSULTAT (SUITE)

Compte de résultat (Suite)

Notes 31/12/2023 31/12/2022

En K€

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0
Autres intérêts et produits assimilés	5 922	1 015
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	4	28
Différences positives de change	62	143
Revenus et produits nets de cessions de VMP		0
Total III	5 989	1 186
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	228	189
Intérêts et charges assimilées	5 337	5 911
Différences négatives de change	81	357
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		
Total IV	5 646	6 458
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	343	-5 271
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-1 820	9 839
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4	5 510
Sur opérations en capital	607	5 218
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	10 916	1 003
Total V	11 526	11 731
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 613	3 566
Sur opérations en capital	726	8 913
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 338	16 694
Total VI	19 677	29 173
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-8 151	-17 442
Participations des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 726 230	1 691 892
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 736 201	1 699 495
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	734	524
EXCEDENT OU DEFICIT	-9 237	-7 079
Part gestion propre	5 330	-1 345
Part gestion contrôlée	-14 568	-5 734

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature alimentaires	17 422	7 471
Dons en nature vestimentaires	73	52
Dons en nature matériels	1 488	2 742
Prestations en nature	12 148	8 984
Mise à dispositions de locaux et matériels	7 233	8 098
Bénévolat	369 887	362 897
RESSOURCES	408 252	390 243
Secours en nature alimentaires	17 422	7 471
Secours en nature vestimentaires	73	52
Secours en nature matériels	1 488	2 742
Prestations gratuites	12 148	8 984
Mise à dispositions de locaux et matériels	7 233	8 098
Personnel bénévole	369 887	362 897
EMPLOIS	408 252	390 243

ANNEXES

1. Informations relatives au Groupe

Les comptes combinés de la Croix-Rouge française et reflètent la situation comptable :

- **De l'association Croix-Rouge française Reconnue d'Utilité Publique** par décret du 7 août 1940 validée par ordonnance du 27 avril 1945, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. La mission sociale développée par la Croix-Rouge française se décline en cinq secteurs d'activité :
 - urgence et secourisme
 - action sociale
 - santé
 - formation
 - solidarité internationale

Sa mission s'exerce au moyen d'unités qui ne disposent pas de personnalité juridique propre et qui sont constituées :

- d'établissements dont elle assure l'exploitation et la gestion : structures sanitaires, sociales, médico-sociales et structures de formation initiale et continue, principalement financés par les fonds versés par l'assurance maladie, les autres régimes de protection sociale, l'Etat et les collectivités, dans le cadre des politiques sanitaires et sociales,
- de délégations et d'unités locales qui regroupent plus de 65.000 bénévoles menant des actions de proximité dans les domaines de l'action sociale, de l'urgence et du secourisme au niveau national et international, financées en premier lieu par la générosité du public, également par des subventions publiques, les produits des prestations vendues (postes de secours, formations aux gestes qui sauvent...) et les concours financiers des bailleurs de fonds pour l'action internationale,
- de fonctions supports et d'encadrement de l'action au niveau du siège.

Les comptes annuels de l'ARUP Croix-Rouge française sont représentatifs de 1 403 dossiers comptables dont 685 relatifs à des délégations.

Les comptes des structures suivantes n'ont pas été intégrés dans ceux de l'ARUP Croix-Rouge française au 31 décembre 2023 car non obtenus dans les délais :

- délégation territoriale de Saint Pierre et Miquelon ;
- délégation territoriale de Wallis ;
- délégation territoriale de Futuna.

L'impact financier de ces structures est négligeable.

- **De ses filiales :**
 - Société Civile Immobilière Broussais La Charité détenant l'immeuble rue Didot Paris 14^{ème} où s'exercent les fonctions de siège social ;
 - Société Civile Immobilière Henry Dunant ;
 - Société Civile Immobilière Les Peupliers notamment chargée de détenir les immeubles de Taverny (lieu d'accueil et d'orientation), des EHPAD et EHPA Notre Maison à Marseille, le site Chave Sedan Marseille (Camas), une crèche située à Dijon, ainsi que le centre de radiothérapie de Toulon ;
 - Société Civile Immobilière Les Massues devenue SCI Foncière CRf suite à l'entrée au capital du 1^{er} investisseur externe en décembre 2020. La SCI Foncière conserve les actifs de la SCI Les Massues auxquels s'ajoutent les actifs immobiliers d'autres établissements de la filière Sanitaire : Bel Air, Bois Guillaume, Margency, Richelieu et Saint Alban ; les actifs immobiliers de ces établissements ont été transférés de l'ARUP vers la SCI ;
 - Société Civile Immobilière Sismondi portant l'immeuble destiné à l'exploitation d'un institut de formation à Limoges, ;
 - Société Civile Immobilière Saint Martin portant l'actif de l'institut de formation Saint Martin à Grenoble ;

- Société Civile Nissan portant l'ensemble immobilier de l'EHPAD Louis Fonoll situé près de Béziers ;
 - Société Civile Immobilière des Tabellions portant l'ensemble immobilier du 2, Avenue du Général de Gaulle et 1, 3 et 5 Rue Ronsard, situé à JOUE LES TOURS en INDRE-ET-LOIRE (lots de copropriété numérotés 9, 14, 27 et 28) ;
 - Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Henry Dunant chargé de constituer des équipes médicales communes avec le centre hospitalier de Bayeux. Le Groupement de Coopération Sanitaire Henry Dunant a été dissoute le 31/10/2022 ;
 - Société par Actions Simplifiée CAMPUS ayant pour objet la location et/ou sous-locations d'immeubles à des fins caritatives ou commerciales ainsi qu'à la réalisation de tous services relatifs à ces locations ou sous-locations ;
 - Société par Actions Simplifiée Croix-Rouge NEXEM Innovation ayant pour objet l'identification, l'expertise, l'accompagnement et le soutien de tout projet innovant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. L'ARUP Croix-Rouge française détient 60% du capital, NEXEM étant entré dans le capital en 2020 ;
 - Société par Actions Simplifiées Croix-Rouge Santé Secours ayant pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, d'identifier, expertiser, réaliser et soutenir toute action dans le domaine du secours et de la santé.
- **Des associations combinées :**
- Association Immo Croix Rouge, structure sans activité ;
 - Association Croix-Rouge Insertion ayant pour objet de faire du développement de l'emploi dans les territoires un axe majeur de la lutte contre la précarité ;
 - Association Centre de la Maison du Petit Enfant en Nouvelle Calédonie chargée de gérer un établissement de la filière petite enfance.

2. Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

Faits marquants de l'exercice :

- **Incendie entrepôt de médicaments**

Le remboursement des frais relatifs à l'incendie et à la destruction de l'entrepôt de stockage de médicaments appartenant au Fonds Mondial (FM) en République de Centrafrique (RCA), par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), a été reçu en 2023. La provision pour risque exceptionnel de 7,6M€ (médicaments et entrepôt) constatée dans le comptes au 31/12/2022 a donc été reprise en 2023.

- **Fermeture d'établissements incluant un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)**

La fermeture des structures de CMPRE Bois Larris, CNFS Modane, CDS Villeneuve, CDS Meudon, CDS Haxo, CDS Boulogne, CDS Olympiades Paris 13, CDS Antony a été initié en 2023. Le processus est toujours en cours en 2024. A ce titre, une provision pour risque de + 16 931 K€ a été dotée dans les comptes de la CRF au 31/12/23 pour porter l'ensemble des montants provisionnés à hauteur de 17 966K€.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Néant.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 METHODES COMPTABLES

Les états financiers combinés ont été préparés conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01. Ces dispositions régissent les règles spécifiques applicables aux comptes consolidés et aux comptes combinés. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés de l'association.

La Croix-Rouge française, établit ses comptes annuels, relatifs à l'ensemble de ses activités (activités hors ESSMS ; activités menées par les ESSMS), selon les règles hiérarchiques suivantes :

- le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- le règlement ANC n° 2018-06 relatif à la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- le règlement ANC n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- le règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 (EAR) qui modifie le règlement t ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Toutes les entités sont sous contrôle exclusif de l'association Croix-Rouge française et sont consolidées par intégration globale hormis :

- le GCS Henry Dunant, dissoute en 2022, n'étant plus significative ne fait plus partie du périmètre de la combinaison ;
- la SCI Foncière CRf, pour laquelle la CRf exerce une influence notable et combinée selon la méthode de la mise en équivalence.

Dénomination	Siège social	Détention	Méthode
ARUP Croix-rouge française	98 rue Didot - 75014 Paris		Combinante
Association Immo Croix-Rouge	98 rue Didot - 75014 Paris		Combinée, intégration globale 100 %
Association Croix-Rouge Insertion	98 rue Didot - 75014 Paris		Combinée, intégration globale 100 %
Centre la Maison du Petit Enfant	98 rue Didot - 75014 Paris		Combinée, intégration globale 100 %
GCS Henry Dunant	2 rue d'Arpigny - 14400 Bayeux	50,00%	Non combinée, non significative
SAS Campus	21-23 rue de la Vanne - 92120 Montrouge	100,00%	intégration globale
SAS Croix-Rouge Nexem Innovation	98 rue Didot - 75014 Paris	60,00%	intégration globale
SAS Croix-Rouge Santé Secours	21 rue de la Vanne - 92120 Montrouge	100,00%	Intégration globale
SCI Broussais La Charité	98 rue Didot - 75014 Paris	100,00%	Intégration globale
SCI Henry Dunant	98 rue Didot - 75014 Paris	100,00%	Intégration globale
SCI Les Peupliers	98 rue Didot - 75014 Paris	100,00%	Intégration globale
SCI Foncière CRf	35 boulevard des Capucines - 75002 Paris	39,00%	Mise en équivalence
SCI Nissan	98 rue Didot - 75014 Paris	100,00%	Intégration globale
SCI Sismondi	39, avenue Garibaldi - 87000 Limoges	55,00%	Intégration globale
SCI Mistral Saint Martin	66, avenue Rhin & Danube - 38100 Grenoble	50,10%	Intégration globale
SCI Des Tabellions	2 avenue du Général de Gaulle - 37300 Joue-les Tours	100,00%	Intégration globale

Les opérations réciproques réalisées entre les entités incluses dans le périmètre de combinaison sont éliminées.

Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre et selon des principes comptables homogènes avec ceux de la Croix-Rouge française.

Les comptes combinés annuels de la Croix-Rouge française sont établis en milliers d'euros.

3.2 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes de l'exercice 2023 ont été élaborés dans le respect des principes comptables, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : principe de prudence, de continuité de

l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices, principes des coûts historiques.

Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre 2023 et selon des principes comptables homogènes avec ceux de la CRf.

Les comptes combinés annuels de la Croix-Rouge française sont établis en milliers d'euros.

Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre 2023.

3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée maximale de 5 ans.

3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- **Valeur d'entrée**

Conformément au règlement ANC n°2014-03, les immobilisations corporelles sont enregistrées :

- Au coût d'acquisition, pour les immobilisations acquises à titre onéreux.
Par dérogation, certains immeubles d'établissements sous gestion contrôlée ont antérieurement fait l'objet d'une revalorisation suite à des négociations menées avec leurs organismes financeurs justifiant l'existence d'écart de réévaluation figurant au passif à hauteur de 2 182 K€.
- A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et de donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

- **Retraitement des crédits baux immobiliers**

Les constructions financées par crédit-bail immobilier sont considérées comme ayant été acquises et financées par emprunt, un retraitement est donc effectué dans les comptes combinés.

- **Durées d'amortissement**

- Durées d'amortissement des biens non décomposables :

Agencements et installations.....	5 à 10 ans
Matériels et outillages.....	10 ans
Matériels spécifiques de secourisme.....	3 ans
Matériels de transport.....	5 ans
Mobiliers et matériels de bureau.....	3 à 10 ans

Dans le cadre de la gestion des établissements sous contrôle des autorités de tarification, certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement sur des durées définies par les autorités de tarification pouvant différer de celles habituellement pratiquées. Par application des dispositions du règlement ANC 2019-04 susvisé, le différentiel d'amortissement est alors constaté pour compléter les dotations comptabilisées (application d'un amortissement dérogatoire ou différé).

- Durées d'amortissement des biens décomposables (constructions et aménagements) :

Les 4 composants identifiés ci-dessous font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation.

	Fondations, systèmes porteurs, remplissage	Couvertures, menuiseries extérieures	Cloisonnements, sols, peintures	Plomberie, électricité, VMC, systèmes de sécurité, ascenseurs, chauffage
Immeubles, appartements et locaux situés dans un immeuble				
jusque 1949 (dont châteaux)	80 ans	30 ans	10 ans	15 ans
1950 à aujourd'hui (dont extensions)	40 ans	30 ans	10 ans	15 ans
Maison, grande maison				
jusque 1949	80 ans	20 ans	20 ans	20 ans
1950 à aujourd'hui (dont extensions)	40 ans	20 ans	20 ans	20 ans
Entrepôts, hangars, garages	40 ans	20 ans		20 ans
Préfabriqués		20 ans	20 ans	15 ans

- **Valeur d'inventaire**

En cas d'identification d'un indice de perte de valeur (vente d'actif envisagée, potentiel de service réduit...), une analyse est effectuée afin d'estimer la valeur recouvrable de l'actif selon différentes méthodes (flux prévisionnels, données comparables, évaluation d'expert etc.). Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

3.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net de clôture, les perspectives d'avenir et la valeur d'utilité pour la Croix-Rouge française.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrécouvrabilité.

Voir note n°4 sur les immobilisations financières.

3.6 STOCKS

Ils sont valorisés selon la méthode PEPS « premier entré, premier sorti » et dépréciés en cas de rotation lente ou de péremption.

3.7 CRÉANCES

Les créances correspondent aux prestations en attente de paiement fournies par l'unité à ses usagers, prises en charge par les usagers eux-mêmes ou par divers organismes (CPAM, mutuelle...).

Les créances présentant un risque de non recouvrement sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

Les montants des dépréciations sont ajustés en fonction des risques les plus probables à la date d'établissement des comptes.

3.8 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Ils sont valorisés à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure à la valeur comptabilisée lors de leur acquisition.

3.9 FONDS PROPRES

Les fonds propres sont composés :

- Des fonds propres sans droit de reprise qui sont des fonds qui ne peuvent être repris par les apporteurs ;
- Des legs et donations sans droit de reprise qui sont des réserves représentatives d'immeubles, obtenues par voie de legs et de donations utilisées par l'Association ;
- Des apports réputés « avec droit de reprise » qui sont susceptibles de reprise notamment dans le secteur sanitaire et médico-social ;
- Des legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis de droit de reprise par le testateur ou le donateur ;
- Des écarts de réévaluation ;
- Des réserves règlementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectation attribuées par les autorités de tarification ;
- Des réserves des entités combinées : autres réserves ;
- Des reports à nouveaux qui traduisent la gestion propre des activités de certains établissements de la Croix-Rouge française (instituts de formation, crèches...), des délégations et de l'activité internationale ainsi que les fonctions d'encadrement et de soutien du siège ;
- Des résultats issus des établissements sous gestion contrôlée en instance d'affectation ;
- Des subventions d'investissement ;
- Des provisions règlementées qui sont constituées en application de la réglementation comptable médico-sociale et autorisées par les règlements ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 et ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Il est maintenant clairement précisé dans le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 que certains comptes de fonds propres sont restituables aux autorités de tarification en cas de fermeture (ou transfert) d'un ESSMS. Il s'agit du résultat, du report à nouveau (comptes 115) et des réserves (comptes 1068).

De ce fait ces fonds doivent faire l'objet d'une distinction comptable et notamment dans la présentation du bilan, ils doivent apparaître dans une ligne spécifique.

▪ Provisions règlementées

Selon le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, les dotations et reprises de provisions règlementées sont comptabilisées en exceptionnel.

Dans les comptes de la Croix-Rouge française, les flux de certaines provisions règlementées sont transférées du cycle exceptionnel vers le cycle exploitation afin d'être en adéquation en termes de présentation avec les crédits non reconductibles les finançant.

En effet, les autorités de tarification peuvent être amenées à attribuer, au titre des dotations globales ou de tarification, des fonds destinés à financer des acquisitions d'immobilisations ou des charges d'exploitation à venir. Ces dotations complémentaires, bien qu'ayant un caractère de crédit non reconductible (CNR), sont enregistrées en exploitation.

Les provisions règlementées concernées correspondent aux provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142) qui subsistent dans la filière sanitaire.

▪ Subventions d'investissement

La Croix-Rouge française reçoit des subventions d'investissement inscrites au passif et reprises selon le rythme d'amortissement du bien financé.

Les quotes-parts de subventions d'investissement reprises au compte de résultat sont comptabilisées en produits d'exploitation par dérogation aux règles comptables qui prévoient un classement dans le résultat exceptionnel, ceci afin d'avoir une cohérence entre le produit et la charge de dotation aux amortissements

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément au règlement ANC n°2014-03, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

- **Provision pour risque de reversement**

Dès l'instant où une convention relative à un financement (subvention par exemple) précise un risque potentiel de reversement dans le cas où la totalité des fonds ne serait pas utilisée, une provision pour risque est dotée en fin d'exercice après analyse.

- **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Le personnel de la Croix-Rouge française perçoit une indemnité de départ en retraite définie par la Convention Collective du personnel salarié de la Croix-Rouge française.

Ce régime crée une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés.

L'engagement est calculé, par un actuair indépendant, selon la méthode des unités de crédits projetées. Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	3,20%*	3,75%*
Progression des salaires (selon données historiques des 3 dernières années)		
Cadres	2,60%	5,0%
Non cadres	2,60%	2,60%
Âges théoriques de départ (selon l'âge et le statut du salarié)	Age taux plein en prenant en compte la réforme des retraites	entre 62 et 64 ans
Taux de mobilité (selon l'âge et le statut du salarié)	entre 0 et 24,00%	entre 0 et 23,00%
Tables de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2016-2018
Taux moyen de charges sociales	52,72%**	52,36%**

(*) Taux déterminé par rapport au taux d'émission des obligations en euros du secteur privé de grande qualité pour une durée équivalente à celle des engagements.

(**) Il s'agit du taux moyen de la Croix-Rouge française, cependant le taux de charges patronales est transmis pour chaque individu

Le groupe Croix-Rouge française applique la méthode préférentielle en comptabilisant une provision au titre de cet engagement.

Depuis l'exercice 2014, suite à la recommandation n°2013-R.02 de l'Autorité des Normes Comptables, la Croix-Rouge française applique la méthode dite du «Corridor» conduisant à amortir la part des pertes et gains actuariels qui dépasse 10 % de la valeur des engagements, par le compte de résultat, sur la durée résiduelle moyenne probable de vie active des salariés.

Selon la recommandation ANC n°2013-02, seuls les motifs de démissions devraient être retenus pour la détermination des taux de rotation du personnel, et non les licenciements et les ruptures conventionnelles. En plus des démissions, la Croix-Rouge française inclut les motifs de licenciements pour faute grave.

- **Provision relative aux nouvelles règles d'acquisition des congés payés en cas d'absence pour maladie**

Conformément aux arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 (Cass. soc. 13-9-2023 n° 22-17.340 ; Cass. soc. 13-9-2023 n° 22-17.638), les sommes relatives au congés payés qui seraient dus ont été provisionnées à hauteur de 1 820 K€. La provision porte sur une antériorité de trois années.

Le calcul de la provision a été établi sur la base réelle des salariés qui ont eu un abattement de CP sur les années 2021 à 2023. La valorisation a été réalisée par salariés sur le nombre de CP réels et valorisés sur une moyenne chargée.

Le total de la provision se divise en un montant de 0.8M€ pour les salariés encore présents à la Croix rouge Française et 1M€ pour les salariés sortis au 31/12/23.

3.11 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les Cotisations des membres sont enregistrées à l'encaissement.

Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à ce même exercice même s'ils sont réellement encaissés dans les jours suivants la fin de cet exercice.

La Croix-Rouge française considère que les dons collectés suite à des appels à dons par voie de publipostages (dits mailings) sont non affectés car utilisables pour ses missions prioritaires, ceci sauf s'ils font suite à des opérations d'urgence ou à des événements exceptionnels. Dans ces cas particuliers ou s'ils sont affectés par les donateurs, les fonds non utilisés dans la période font l'objet de comptabilisation en fonds dédiés.

Le mécanisme de la garantie de financement n'est plus applicable suite à la mise en place de la SMA en 2023. La garantie de financement désormais intitulée « Sécurisation Modulée à l'Activité » (SMA) ne couvre que 70% des recettes au lieu de 100% en 2022.

Conformément au règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution.

Lorsque les fonds accordés pour plusieurs exercices sont répartis en fonction de périodes ou d'étapes d'attribution définies dans la convention, la partie de produits rattachée à des exercices futurs est inscrite en produits constatés d'avance.

Lorsque les fonds ont été affectés à un projet défini par un financeur et n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit au passif en « Fonds Dédiés » et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation des dépenses.

La diversité des activités de la Croix-Rouge française, son organisation par filière, avec pour chacune d'entre elles, des spécificités réglementaires, de codification des actes, de créanciers institutionnels ou non à facturer ont conduit à l'utilisation d'« outils métiers » spécialisés dans la gestion administrative et comptable des filières en question.

Ceux-ci sont régulièrement mis à jour par les éditeurs afin de prendre en compte les dernières évolutions nécessaires en termes de codification ou de tarif par exemple.

Ces outils ont pour principales fonctions de permettre l'enregistrement des données administratives du bénéficiaire / patient / usager, de procéder à la facturation en prenant en compte les éventuelles données du séjour et de mettre à jour les comptes « clients » (comptabilisation des factures, des encaissements, possibilité d'obtenir une balance âgée, base des relances « clients », ...)

Les données en provenance de ces « outils métiers » sont interfacées mensuellement dans CEGID XRP (logiciel comptable de la Croix-Rouge française) :

- Dans un premier temps, les données sont stockées dans un SAS permettant un premier contrôle de cohérence et de format
- Dans un second temps, un cadrage entre ce qui est exporté de l'« outil métier » et importé dans CEGID XRP est réalisé à fréquence mensuelle.

Les fonds reçus des entreprises privées, qu'ils soient destinés à de l'exploitation ou à de l'investissement, sont des contributions financières enregistrées dans le compte « Contributions financières issues d'entreprises privées » et non pas des subventions. Ils peuvent, si la convention d'attribution fait bien mention d'un projet défini, être comptabilisés en fonds dédiés (Compte 195). Dans des cas spécifiques ces fonds peuvent également constituer du mécénat.

Les abandons de frais matérialisés de façon expresse par les bénévoles sur leurs notes de frais sont comptabilisés dans le compte « Abandons de frais par les bénévoles » (ANC. régit 2018-06. Art. 320.2) avec pour contrepartie un

compte de tiers dans lequel a été constatée la contrepartie des charges par nature. Cette règle comptable spécifique est une exception au principe de comptabilisation des contributions volontaires en nature (CVN) en compte de classe 8.

3.12 FONDS DÉDIÉS

▪ Les fonds reportés

Il s'agit des produits de legs et donations non encore réalisés (encaissés) à la clôture de l'exercice.

▪ Les fonds dédiés

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets définis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs, sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste de « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- en charges dans le poste « Report en fonds dédiés », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture,
- en produits dans le poste « Utilisation des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont encourues.

Une procédure précise les modalités de réaffectation des reliquats de fonds dédiés issus de la générosité du public dans le cas où la cause est épuisée (décision du Conseil d'administration du 8 octobre 2008 modifiée par le Conseil d'administration du 13 octobre 2010).

Le nouveau règlement ANC 2018-06 permet d'étendre l'utilisation du mécanisme des fonds dédiés aux ressources reçues pour le financement des immobilisations affectées à un projet défini. Dans ce cas, la reprise des fonds dédiés s'effectue au même rythme que celui retenu pour l'amortissement de l'immobilisation. La Croix-Rouge française a opté pour ce traitement, il est donc appliqué à l'ensemble des ressources reçues pour le financement d'immobilisation depuis le 1^{er} janvier 2020.

3.13 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il inclut les produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel.

3.14 TRAITEMENT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

▪ Les contributions volontaires en travail

Valorisation des heures de bénévolat :

Méthodes de recensement

Le recensement des heures passées par les bénévoles repose sur deux sources d'informations :

- Par l'analyse des données des systèmes d'information bénévoles grâce au suivi réalisé au sein d'applications informatiques (PEGASS, DPS, Base Contact, Bilans) qui permettent le recensement et la visualisation de l'ensemble des activités bénévoles.
- Par le suivi et les données des salariés du siège et en délégation grâce au suivi réalisé au siège en lien avec les chargés de mission en délégation, des activités bénévoles et des dispositifs de la Croix-Rouge française.

Quantification des heures

La quantification des heures a été réalisée sur des données réelles lorsqu'elle a été possible.

Lorsque les données exhaustives n'ont pas été disponibles il a été mis en place une approche pragmatique par la modélisation des activités, menée dans plusieurs situations :

- Concernant les **activités d'action sociale**, la détermination des heures est réalisée suite à un recensement par les salariés du siège et en délégation, soit du nombre exact de dispositifs, soit du nombre exact de bénévoles engagés dans l'activité.
- Concernant les **activités de gouvernance**, l'identification des actions du groupe d'actions Soutien aux activités est réalisée par les salariés du siège de la Croix-Rouge française suite à un recensement des divers organes de gouvernance et en appliquant par la suite, d'une part les dispositions statutaires et réglementaires de la Croix-Rouge française, fixant le nombre de participants ou de membres d'un organe ainsi que le nombre de réunions, leur durée, et d'autre part un taux de participation dont l'estimation est comprise entre 75% et 100%. Les temps de préparation en amont et en aval des réunions sont également estimés et pris en compte.
- Concernant les **activités d'encadrement** et les **activités de secourisme**, les recensements exhaustifs des actions de formation et des actions de secourisme, respectivement par les applications BASE CONTACTS et DPS, permettent une extrapolation fiabilisée du nombre d'heures de bénévolat.

Valorisation des heures recensées

Le taux horaire appliqué repose sur l'évolution du salaire moyen brut en France constaté par l'INSEE. Un taux de charges sociales moyen est appliqué à ce montant pour aboutir à un salaire chargé.

Valorisation des mises à disposition de personnel :

Les mises à disposition de personnel sont justifiées par une convention signée avec l'organisme qui met à disposition le personnel.

La comptabilisation est la même pour les heures de bénévolat et les mises à disposition de personnel.

Débit 864 Personnel bénévole

Crédit 874 Bénévolats

▪ **Les contributions volontaires en mise à disposition**

Valorisation des mises à disposition de locaux (y compris les prêts à usage ou commodats) :

Les mises à disposition de locaux sont documentées par une convention avec indication de la valeur locative. A défaut de convention ou d'indication de la valeur locative, la valorisation est déterminée via les relevés de taxe foncière ou d'habitation. Et en dernier recours via une analyse de la valeur locative du marché local.

Comptabilisation :

Débit 863 Mise à disposition de locaux et matériels charges

Crédit 873 Mise à disposition de locaux et matériels produits

Valorisation des fournitures de services :

Les fournitures de services à titre gratuit font l'objet d'un écrit de la société qui fournit le service avec une valorisation (inscription dans la convention, facture avec un net à payer nul, ...)

Comptabilisation :

Débit 862 Prestations gratuites

Crédit 872 Prestations en nature

▪ **Les contributions volontaires en biens**

Les biens destinés à être cédés :

Ces biens ne figurent pas dans les contributions volontaires en nature.

Les dons en nature d'une valeur significative et qu'il est possible d'inventorier, sont mentionnés dans l'annexe dans les engagements reçus.

Lors de la réalisation de la vente, l'engagement reçu est soldé et la vente comptabilisée en produits « Ventes de dons en nature ».

Les biens destinés à être conservés par l'association pour mener ses activités :

Ces biens font l'objet d'un écrit de la société qui les fournit avec une valorisation (facture avec un net à payer nul, ...). Si le bien destiné à être conservé est une immobilisation, il devra être enregistré en immobilisation (et non pas en contribution volontaire) avec une contrepartie en fonds propres.

3.15 LE TRAITEMENT DES LEGS ET ASSURANCES VIES

Selon le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 le fait générateur permettant d'enregistrer :

- les donations, est la date de signature de l'acte de donation
- les legs, est la date d'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ou Bureau National de la Croix-Rouge française
- les assurances vies, est la date de réception des fonds.

Les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- ✓ dans le compte « Créances reçues par legs ou donation » pour les espèces, actifs bancaires, actifs financiers (titres, actions, ...) jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres
- ✓ dans le compte « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés à être cédés
- ✓ dans les comptes d'actif par nature pour les biens autres visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés sur décision du Conseil d'Administration

Les biens transmis peuvent être grevés de dettes qui sont à enregistrer dans le compte « Dette des legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est enregistrée en produit « Ressources liées à la générosité du public » sauf lorsque le testateur ou donateur décide que son legs ou don est destiné à renforcer les fonds propres. L'enregistrement se fera alors en fonds propres sans droit de reprise « Legs et donations ».

Les produits non encore réalisés (encaissés) à la clôture de l'exercice doivent être « neutralisés » par l'utilisation d'un compte « Fonds reportés sur legs ou donations ».

3.16 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Conformément à l'article 4 de la loi n°91.772 du 7 août 1991 modifié par l'ordonnance 2015-904 du 23 juillet 2015 le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Selon l'article 431.4 de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 :

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section 4 qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

La méthodologie d'élaboration du CER et du CROD est présentée dans la partie 5.

3.17 ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER (EAR)

Le règlement N° 2022-04 du 30 juin 2022, modifie le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La conséquence de son application est la présentation de l'état des avantages et ressources en provenance de l'étranger. Ce règlement est applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

4. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

En K€	Nature	Date d'inscription à l'actif	Durée	Valeur au 31/12/2023
Part de la SCI Pierval	Part de SCI	09/09/2020	5 ans	100
TOTAL				100

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Frais d'établissement	957	19	0	0	977
Frais de recherche et de développement	81	4	0	0	86
Donations temporaires d'usufruit	100		0	0	100
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	53 351	1 437	-144	2 520	57 164
Immobilisations incorporelles en cours	5 434	1 686	0	-2 858	4 262
Avances et acomptes	4	33	0	-6	31
TOTAL	59 928	3 179	-144	-344	62 620

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises/ Diminution	Transferts et var.	31/12/2023
Frais d'établissement	801	81	0	0	882
Frais de recherche et de développement	66	8	0	0	74
Donations temporaires d'usufruit	6	0		0	6
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	46 422	2 404	-143	1	48 682
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	
Avances et acomptes		0	0	0	
TOTAL	47 294	2 493	-143	1	49 644

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS NETTES

En K€	31/12/2022	31/12/2023
Frais d'établissement	157	95
Frais de recherche et de développement	15	12
Donations temporaires d'usufruit	94	94
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 929	8 482
Immobilisations incorporelles en cours	5 434	4 262
Avances et acomptes	4	31
TOTAL	12 634	12 976

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ACTIFS INALIÉNABLES

En K€	Nature	Date d'inscription à l'actif	Durée d'inaliénabilité	Valeur nette comptable au 31/12/2023
75014 PARIS - 9 rue Sophie Germain	Appartement	01/01/2002	30 ans	53
83110 SANARY SUR MER - Immeuble La Licorne 55 impasse Henry Dunant	Appartement	01/01/2002	30 ans	14
92120 MONTRouGE - 1 rue Arthur Auger	Appartement	01/01/2002	30 ans	27
TOTAL				94

La Croix-Rouge française détient quelques biens reçus par legs assortis d'une obligation de conservation de 30 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Terrains	49 159	439	-146	119	49 571
Constructions	702 345	9 387	-1 867	1 324	711 205
Installations techniques, matériel et outillage industriels	109 953	10 297	-2 695	387	117 943
Autres immobilisations corporelles	285 645	25 995	-7 933	1 944	305 654
Immobilisations corporelles en cours	24 089	7 389	-34	-4 170	27 253
Immobilisations grévées de droit	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	469	137	0	-166	440
TOTAL	1 171 660	53 644	-12 675	-563	1 212 067

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises/ Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Terrains	5 828	518	-39	-2	6 305
Constructions	420 305	19 540	-1 623	18	438 239
Installations techniques, matériel et outillage industriels	79 548	6 929	-2 635	-7	83 836
Autres immobilisations corporelles	207 235	21 531	-7 667	27	221 126
Immobilisations corporelles en cours	3 864	-3 472	0	0	392
Amort. Immobilisations grévées de droit	0				0
Avances et acomptes		0	0	0	
TOTAL	716 780	45 046	-11 964	36	749 898

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS NETTES

En K€	31/12/2022	31/12/2023
Terrains	43 330	43 266
Constructions	282 040	272 966
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 405	34 108
Autres immobilisations corporelles	78 410	84 527
Immobilisations corporelles en cours	20 225	26 862
Immobilisations grévées de droit	0	0
Avances et acomptes	469	440
TOTAL	454 880	462 169

NOTE N°3 : BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS A ETRE CÉDÉES

BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

En K€	31/12/2022	Augmentation /Dotations	Diminution/R eprises	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2023
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	12 704	2 821	-5 722	0		9 803
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dép.	19	0	-164	160		15
TOTAL	12 685	2 821	-5 558	-160	0	9 788

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Participations et Créances rattachées	8 783	1	0	-7 419	1 365
Titres de participations	8 783	1	0	-7 419	1 365
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Participations - Mise en équivalence	7 984	10 368	-7 984	0	5 598
Autres titres immobilisés	296	2 501	-56	14 504	17 244
Prêts	14 829	1 217	-1 386	0	14 660
Prêts à Action Logement	13 786	914	-226	0	14 474
Autres prêts	1 043	303	-1 160	0	186
Autres	25 966	3 542	-1 712	-4	27 792
Dépôts Compte Epargne Temps	12 228	1 942	-993	0	13 176
Créances de passage en dotation globale	5 735	0	0	0	5 735
Autres immo. financières	8 003	1 600	-719	-4	8 881
TOTAL	57 858	17 628	-11 138	7 081	66 659

La variation des Autres titres immobilisés correspond de la requalification de placements court terme en placements long terme pour 14 504 K€.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises/ Diminutions	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Participations et Créances rattachées	50	0	0	0	50
Titres de participations	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	50	0	0	0	50
Autres titres immobilisés	3	228	0	0	231
Prêts	142	0	-4	0	138
Prêts à Action Logement	0	0	0	0	0
Autres prêts	142	0	-4	0	138
Autres	5 774	0	0	0	5 774
Dépôts Compte Epargne Temps	13	0	0	0	13
Créances de passage en dotation globale	5 735	0	0	0	5 735
Autres immo. financières	26	0	0	0	26
TOTAL	5 969	228	-4	0	6 193

NOTE N°5 : CRÉANCES CLIENTS

CRÉANCES CLIENTS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés	124 332	107 658
Usagers, clients et comptes rattachés Dép.	-18 744	-18 174
Créances clients nettes	105 588	89 484

Les créances clients (105 588 K€) sont composées de soldes débiteurs pour 131 465 k€ et de soldes créditeurs pour 25 877 K€.

NOTE N°6 : CRÉANCES REÇUES PAR LEGS OU DONATIONS

CRÉANCES LEGS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Créances reçues par legs ou donations	14 333	16 480
Créances reçues par legs ou donations Dép.		
TOTAL	14 333	16 480

Le compte « Créances reçues par legs ou donations » recense les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts/actions d'OPCVM et assimilés, en attente de réception des fonds ou de transfert des titres.

NOTE N°7 : AUTRES CRÉANCES

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes sur commandes	14 448	7 397
Personnel et comptes rattachés	3 317	2 940
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 176	5 766
Etat et autres collectivités publiques	227 782	187 448
Comptes courants	20 661	521
Produits à recevoir	20 374	17 419
Débiteurs divers	21 655	16 074
TOTAL	315 414	237 565

Les autres créances (315 414 K€) sont composées de soldes débiteurs pour 318 065 k€ et de soldes créditeurs pour 2 651 K€.

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES - PROVISIONS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes sur commandes		
Personnel et comptes rattachés	20	31
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 291	2 545
Etat et autres collectivités publiques	549	562
Comptes courants	-283	0
Produits à recevoir		
Débiteurs divers	395	511
TOTAL	4 971	3 649

NOTE N°8 : TRÉSORERIE

TRÉSORERIE

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Placements de trésorerie :		
Valeur brute	253 147	295 417
Provision pour dépréciation		
Placements de trésorerie nets de provisions	253 147	295 417
Disponibilités	116 619	153 729
Trésorerie active	369 766	449 146
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	7 720	1 437
Trésorerie passive	7 720	1 437
TRESORERIE NETTE	362 046	447 709

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	MONTANT
OPÉRATIONS LIÉES A L'ACTIVITÉ	
Résultat Net	-9 237
+ Dotations nettes aux amortissements et provisions	54 429
+ Report en fonds reportés et fonds dédiés	87 448
- Utilisation des fonds reportés et fonds dédiés	-156 463
- Plus et moins values de cessions d'actifs	-140
- Quote part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	-7 201
- Quote part dans les résultats des entités mises en équivalence	-734
+ Autres éléments	0
Capacité d'autofinancement	-31 897
- Variation des stocks	1 424
- Variation des créances	-95 234
- Variation des comptes de régularisation actif	14 761
+ Variation des dettes	16 029
+ Variation des comptes de régularisation passif	74 913
Variation du besoin en fonds de roulement	11 893
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	-20 005
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-3 179
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-56 465
Acquisitions d'immobilisations financières	-14 054
Investissements	-73 699
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 587
Cessions/remboursement d'immobilisations financières	2 864
Cessions d'immobilisations	9 451
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-64 248
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	
Variation nette des réserves	17
Augmentation nette des legs et donations	74
Augmentation nette des subventions d'investissement non amortissables	0
Variation nette du report à nouveau	0
Dividendes	3 120
Augmentation nette des fonds propres	3 210
Augmentation nette des apports ou legs avec droit de reprise	-17
Augmentation nette des résultats sous contrôle de tiers financeurs	0
Augmentation nette des subventions d'investissement amortissables	7 478
Augmentation nette des autres fonds associatifs	7 462
Augmentation des emprunts et dettes financières	5 998
Remboursement des emprunts et dettes financières	-18 080
Augmentation nette des emprunts et dettes financières	-12 082
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-1 410
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-85 663
TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE	447 709
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE	362 046

NOTE N°9 : VARIATION DES FONDS PROPRES

La variation des fonds propres et réserves sur l'ensemble de la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre est représentée dans le tableau suivant :

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En K€	31/12/2022	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution		Transferts et var. périmètre	31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	141 833			90	0	0	0	36	141 960
Fonds propres avec droit de reprise	13 228			0	0	-17	0	-36	13 175
Ecart de réévaluation	2 182			0		0		0	2 182
Réserves	144 604	179		9 215		0		15 772	90 196
dont réserves des activités sous gestion propre	5 581	116		0		0		15 875	-733
dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	107 681			9 036		0		-233	116 659
dont réserves des autres activités sous gestion contrôlée	31 342	63		179		0		130	-25 729
Report à nouveau	66 455	0	0	-2 957		-9 215		-103	54 180
dont report à nouveau des activités sous gestion propre	115 040	0	0	3 400		-880		-250	117 320
dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	-25 408	0	0	-8 075		-8 110		2 036	-39 374
dont report à nouveau des autres activités sous gestion contrôlée	-23 177	0	0	1 718		-226		-1 888	-23 766
Résultat	-7 079	7 079	0	-9 237	0	0	0	0	-9 237
dont résultat des activités sous gestion propre	-743	743	0	5 330	0	0	0	0	5 330
dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée	-7 831	7 831	0	-3 739	0	0	0	0	-3 739
dont résultat des autres activités sous gestion contrôlée	1 495	-1 495	0	-10 829	0	0	0	0	-10 829
Situation nette	361 224	7 258	0	-2 889	0	-9 232	0	15 669	292 456
Fonds propres consommables				0		0		0	
Subventions d'investissement	85 135			8 291		-8 014		-346	85 066
Provisions règlementées	26 926			2 090		-1 034		0	27 982
FONDS PROPRES	473 285	7 258	0	7 492	0	-18 280	0	15 324	405 505

- Le résultat administratif des établissements sous gestion contrôlée se décompose de la façon suivante :

TABLEAU DE PASSAGE DU RÉSULTAT COMPTABLE AU RÉSULTAT ADMINISTRATIF DES STRUCTURES SOUS GESTION CONTRÔLÉE

En K€	31/12/2023
Résultat comptable	-14 568
+ Reprises des excédents affectés aux mesures d'exploitation non reconductibles	609
+ Reprise des résultats des exercices antérieurs	0
- Reprise sur la réserve de compensation des déficits	-11
+ Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	-13
- Amortissements comptables excédentaires différés	166
- Dépenses pour congés payés et autres droits acquis par les salariés	-2 719
- Provision pour départ à la retraite	-28
- Autres dépenses non opposables	131
RÉSULTAT ADMINISTRATIF	-11 512

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat comptable	-9 237	-2 966
Reprise des résultats des exercices antérieurs	0	5 648
Excédent ou déficit effectif global	-9 237	2 683
dont résultat effectif sous gestion propre	5 330	3 370
dont résultat effectif sous gestion contrôlée (ESSMS)	-3 739	-2 271
dont résultat effectif sous gestion contrôlée (Autre)	-10 829	1 584

- Subventions d'investissement amortissables

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Subventions d'investissement	85 135	8 291	-8 014	-346	85 066

NOTE N°10 : FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

FONDS REPORTÉS

En K€	31/12/2022	Report	Utilisation	Rembours	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Fonds reportés liés aux legs ou donations	23 651	7 361	-10 327		0	20 686

FONDS DÉDIÉS PAR TYPE DE RESSOURCES

En K€	31/12/2022	Report	Utilisation		Transferts et var. périmètre	31/12/2023	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	136 316	17 955	-72 599	-86	40	81 626	399
Contributions financières d'autres organismes	18 021	2 406	-3 469	-16	98	17 040	2 125
Contributions financières ESSMS - Investissements	11 124	1 226	-1 376	-10	5	10 969	1 895
Contributions financières ESSMS - Exploitation	1 523	896	-763	-1	0	1 654	97
Contributions financières organismes privés	5 375	283	-1 330	-4	93	4 417	134
Ressources liées à la générosité du public	72 388	59 726	-69 959	-8	-215	61 932	167
TOTAL	226 724	80 087	-146 026	-110	-78	160 598	2 692

FONDS DÉDIÉS NON MOUVEMENTÉS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

En K€	Solde non utilisés au 31/12/2023	Solde non utilisés au 31/12/2022	Variation entre 2023 et 2022
Dépenses/régularisation prévues sur 2024	23	602	-579
Projet reporté suite au COVID	0	220	-220
Projets d'investissements en cours de validation	1 954	1 889	65
Réaffectation à un autre projet prévu sur 2023	9	149	-140
Autres	706	498	208
TOTAL	2 692	3 358	-666

FONDS DÉDIÉS PAR PROJET

En K€	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation 2023- 2022
INTERNATIONAL - COORDINATION DES ACTIVITES - DELEGATION	2 804	130	2 674
INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	818	1 154	-336
INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	546	461	86
INTERNATIONAL - EAU ET ASSAINISSEMENT (& NUT. & FOOSEC)	138	423	-285
INTERNATIONAL - FORMATION AU SECOURISME	1	286	-285
INTERNATIONAL - GRANDES CAUSES ET FONDS ZONAUX	9	1	8
INTERNATIONAL - LUTTE CONTRE LE SIDA	2	3	-1
INTERNATIONAL - REDUCTION DES DESASTRES	11 962	22 246	-10 284
INTERNATIONAL - SANTE PUBLIQUE	54 268	95 136	-40 867
INTERNATIONAL - SOUTIEN PSYCHOSOCIAL	299	105	194
INTERNATIONAL - URGENCE	39 533	35 819	3 714
NATIONAL - AIDE ALIMENTAIRE	888	732	156
NATIONAL - COVID	491	12 576	-12 085
NATIONAL - DIVERS	1 405	839	566
NATIONAL - DOMICILE	459		459
NATIONAL - ENFANCES ET FAMILLES	1		1
NATIONAL - EXCLUSION - PRECARITE	950	2 969	-2 019
NATIONAL - FORMATION	1 103	887	216
NATIONAL - HANDICAP	2 018		2 018
NATIONAL - INVESTISSEMENT	10 721	12 067	-1 346
NATIONAL - PERSONNES AGEES	0		0
NATIONAL - SANTE	891		891
NATIONAL - URGENCES	1 639		1 639
NATIONAL - URGENCES (Catastrophe)	572	688	-116
NATIONAL - URGENCES (Secourisme)	29 016	6 392	22 623
NATIONAL - URGENCES (UKRAINE)	63	33 778	-33 714
	160 598	226 692	-66 094

NOTE N°11 : PROVISIONS

DÉTAIL DES PROVISIONS

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Provisions pour risque prud'homal	5 731	2 179	-1 871	-635	0	5 405
Provisions pour risques de reversement	73 766	24 283	-16 390	-7 473	0	74 186
Provisions pour autres risques	21 397	15 548	-12 044	-54	1 250	26 097
Provisions pour départ à la retraite	47 283	5 855	-4 030	-2 603	436	46 941
Provisions pour charges	4 215	1 108	-134	-343	-1 465	3 381
TOTAL	152 392	48 973	-34 469	-11 107	221	156 009

NOTE N°12 : DETTES FINANCIÈRES

DETtes FINANCIÈRES

En K€	31/12/2022	Variation de BFR	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	115 948	6 352	775	-9 085	887	114 876
Emprunts auprès des étabt. bancaires ou de crédit	114 511		775	-9 085	956	107 157
Concours bancaires	1 437	6 352			-69	7 720
Emprunts et dettes financières diverses	53 449	23	5 233	-9 027	-956	48 722
Emprunts auprès d'organismes publics	48 075		3 500	-7 738	-956	42 881
Dépôts et cautionnements reçus	4 585	0	1 701	-1 257	0	5 028
Intérêts courus sur emprunts	789	23			0	812
Dettes rattachées à des participations					0	
TOTAL	169 398	6 374	6 008	-18 112	-69	163 598

NOTE N°13 : DETTES DES LEGS OU DONATIONS

Les dettes des legs et donations sont constituées :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transféré au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

NOTE N°14 : DETTES SOCIALES ET FISCALES

DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales	12 742	11 045
Dettes sociales	161 435	159 358
TOTAL	174 177	170 403

Les dettes sociales et fiscales (174 177 K€) sont composées de soldes créditeurs pour 177 097 k€ et de soldes débiteurs pour 2 920 K€.

NOTE N°15 : AUTRES DETTES

DÉTAIL DES AUTRES DETTES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courant créditeurs	16 736	660
Fonds en dépôt (dépôts et pensions à reverser)	486	503
Créditeurs divers	54 628	49 900
TOTAL	71 850	51 064

Les autres dettes (71 850 K€) sont composées de soldes créditeurs pour 72 349 k€ et de soldes débiteurs pour 499 K€.

NOTE N°16 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance sur subventions	94 592	20 033
Produits constatés d'avance facturation client	25 476	24 872
Produits constatés d'avance autres	3 717	3 966
TOTAL	123 785	48 872

L'augmentation correspond principalement à une subvention enregistrée et signée en décembre 2023 pour un projet qui commencera en 2024. Le montant de la convention est de 62 845 K€.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance autres	11 154	25 915
TOTAL	11 154	25 915

La baisse des CCA en 2023 s'explique par l'appel à contribution comptabilisé en 2022, dont 15 000 K€ concernaient 2023.

NOTE N°17 : ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

ÉCHÉANCE DES CRÉANCES

En K€	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts à Action Logement	14 474	1	14 473
Autres prêts	186	186	0
Dépôts Compte Epargne Temps	13 176	0	13 176
Créances de passage en dotation globale	5 735	0	5 735
Autres immo. financières	8 881	3 201	5 680
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	124 332	124 332	0
Créances reçues par legs ou donations	14 333	0	14 333
Autres	315 414	315 414	0
Valeurs mobilières de placement	253 147	253 147	0
Charges constatées d'avance	11 154	11 154	0
TOTAL	760 833	707 435	53 398

ÉCHÉANCE DES DETTES

En K€	Montant brut	Exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts auprès des étabt. bancaires ou de crédi	107 157	16 909	35 113	55 134
Emprunts auprès d'organismes publics	42 881	1 286	35 127	6 468
Dépôts et cautionnements reçus	5 028	0	5 028	0
Intérêts courus sur emprunts	812	812	0	0
Dettes rattachées à des participations		0	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	74 746	74 746	0	0
Dettes des legs ou donations	3 440	0	3 440	0
Dettes fiscales et sociales	174 177	174 177	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 698	5 698	0	0
Autres dettes	71 850	34 966	24 164	12 720
Produits constatés d'avance	123 785	123 785	0	0
TOTAL	609 574	432 379	102 873	74 322

NOTE N°18 : VENTES DE BIENS ET SERVICES

DÉTAIL DES VENTES DE BIENS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de biens autres	8 043	9 790
Ventes de dons en nature	24 330	21 967
TOTAL	32 372	31 757

DÉTAIL DES VENTES DE SERVICES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Frais de scolarité et formation	75 696	67 913
Prestations de services médicales, médico-sociales à la charge des usagers EHPAD	56 364	53 130
Prestations de services médicaux, médico-sociales à la charge des usagers hors EHPAD	60 213	56 551
Autres prestations délivrées aux usagers	10 761	9 749
Produits des activités annexes	15 152	14 327
Produits des manifestations	1 615	1 601
Produits des postes de secours	8 545	7 433
Parrainages	448	590
Autres prestations de services	19 150	12 156
TOTAL	247 943	223 451

NOTE N°19 : CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits de la tarification du secteur sanitaire	201 615	200 808
Produits de la tarification du secteur social et médico-social	498 528	465 481
TOTAL	700 143	666 289

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Subventions d'exploitation non affectées	125 104	121 629
Subventions d'exploitation affectées	230 194	291 904
Taxe d'apprentissage	362	393
Subventions d'exploitation pour contrats aidés	8 880	9 012
TOTAL	364 540	422 938

NOTE N°20 : DONS MANUELS

DÉTAIL DES DONS MANUELS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dons manuels non affectés	83 035	79 172
Dons manuels affectés	18 057	68 469
Quête nationale	2 466	2 682
Abandons de frais par les bénévoles	3 473	2 121
Produits de la surtaxe postale	849	1 335
TOTAL	107 879	153 779

La variation des dons manuels est principalement due à la baisse des dons liés au conflit en Ukraine.

NOTE N°21 : LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 255	7 441
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	8 707	8 997
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 981	4 337
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	164	97
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	10 327	7 352
PRODUITS	31 433	28 223
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 721	4 109
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	160	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	7 361	8 246
CHARGES	13 243	12 355
SOLDE	18 190	15 868

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS

En K€	31/12/2023	31/12/2022
QP des subv. d'investissement virées au cpte de réslt	7 799	8 476
Produits de gestion courante	15 571	5 735
TOTAL	23 370	14 211

NOTE N°23 : CHARGES EXTERNES

DÉTAIL DES CHARGES EXTERNES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Autres achats	120 037	93 307
Sous traitance à caractère médical et médico-social	16 358	14 838
Redevances de crédit bail	1 614	1 690
Locations, charges locatives et charges de copropriété	102 285	97 043
Entretiens et réparations	30 666	30 887
Primes d'assurances	8 241	5 759
Divers	1 107	1 467
Personnel extérieur à l'association	28 134	39 380
Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	22 757	20 758
Informations, publications, relations publiques	25 422	22 140
Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du perso	14 256	12 785
Déplacements, missions et réceptions	22 277	18 114
Frais postaux et frais de télécommunications	8 275	8 166
Services bancaires et assimilés	2 170	2 024
Autres prestations de services	69 278	60 620
TOTAL	472 875	428 976

NOTE N°24 : AIDES FINANCIERES

DÉTAIL DES AIDES FINANCIÈRES

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Aides accordées en France	43 638	45 941
Aides accordées à l'étranger	78 930	49 101
TOTAL	122 568	95 042

NOTE N°25 : ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE N (VERSION SYNTHETIQUE)*

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources	Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
AFRIQUE DU SUD	1 425,00 €	JAPON	10 775,83 €
ALGERIE	10 496,20 €	JERSEY	415,00 €
ALLEMAGNE	147 309,71 €	JORDANIE	50,00 €
ANDORRE	5 480,00 €	LETTONIE	4,00 €
ARABIE SAOUDITE	760,00 €	LIBAN	89,00 €
ARGENTINE	450,00 €	LIECHTENSTEIN	308 521,54 €
AUSTRALIE	4 061,00 €	LITUANIE	100,00 €
AUTRICHE	3 784,00 €	LUXEMBOURG	56 339,99 €
BAHAMAS	4 636,44 €	MADAGASCAR	384,00 €
BAHREIN	24,18 €	MALAISIE	450,00 €
BANGLADESH	50,00 €	MALI	310,00 €
BELGIQUE	21 419 337,82 €	MALTE	685,00 €
BENIN	5,00 €	MAROC	7 636,00 €
BHOUTAN	96,00 €	MAURICE	700,00 €
BRESIL	2 015,00 €	MAURITANIE	80,00 €
BULGARIE	1 544,00 €	MEXIQUE	2 667,05 €
BURKINA FASO	100,00 €	MOLDAVIE	390,00 €
CAMEROUN	408,00 €	NIGERIA	50,00 €
CANADA	9 531,63 €	NORVEGE	1 741,00 €
CHILI	1 000,00 €	NOUVELLE ZELANDE	1 280,00 €
CHYPRE	24,00 €	OMAN	150,00 €
COLOMBIE	350,00 €	PANAMA	101,00 €
CONGO KINSHASA	120,00 €	PARAGUAY	50,00 €
COREE DU SUD	2 571,00 €	PAYS BAS	304 884,00 €
COTE D IVOIRE	1 285,00 €	PEROU	100,00 €
CROATIE	189,00 €	POLOGNE	3 491,67 €
DANEMARK	61 415,00 €	PORTUGAL	8 230,00 €
EGYPTE	662,00 €	PRINCIPAUTE DE MONACO	244 468,36 €
EMIRATS ARABES UNIS	4 295,00 €	QATAR	1 690,00 €
EQUATEUR	50,00 €	REPUBLIQUE DE GUINEE	210,00 €
ESPAGNE	39 378,00 €	REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	3 889,75 €
ESTONIE	60,00 €	REPUBLIQUE TCHEQUE	1 648,00 €
ETATS UNIS	458 006,13 €	ROUMANIE	4 926,62 €
FINLANDE	1 410,00 €	ROYAUME UNI	1 124 167,10 €
GABON	495,00 €	RUSSIE	84,00 €
GAMBIE	200,00 €	SENEGAL	943,00 €
GIBRALTAR	55,00 €	SERBIE	159,00 €
GRECE	734,00 €	SINGAPOUR	8 967,00 €
GUAM	25,00 €	SLOVAQUIE	560,00 €
GUERNESEY	50,00 €	SLOVENIE	90,00 €
GUYANA	120,00 €	SUEDE	2 533,00 €
HONG KONG	7 370,00 €	SUISSE	18 657 333,32 €
HONGRIE	1 392,00 €	TAIWAN	924,00 €
ILE DE MACAO	190,00 €	TANZANIE	100,00 €
ILE MAURICE	215,00 €	TCHAD	30,00 €
ILES MINEURES ELOIGNEES DES ETATS UNIS	134,00 €	THAILANDE	1 978,00 €
INDE	4 934,41 €	TOGO	105,00 €
INDONESIE	277,00 €	TUNISIE	1 191,00 €
IRLANDE	5 576,90 €	TURQUIE	52 370,00 €
ISLANDE	50,00 €	UKRAINE	420,00 €
ISRAEL	415,00 €	VANUATU	1 000,00 €
ITALIE	20 957,00 €	VIET NAM	666,00 €
		Total général	43 045 647,65 €

*La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est disponible au siège de l'association.

NOTE N°26 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS

- Indemnités de fin de carrière :

La valeur des engagements du groupe Croix-Rouge française au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) au 31/12/2023 s'élève à 50 480 K€, cependant la dette comptabilisée est de 47 130 K€.

La différence, s'élevant à 3 350 K€, est due aux écarts actuariels (écarts d'expérience, taux d'actualisation, table de mortalité, ...) et fait l'objet d'un engagement donné.

- Clauses de réserve de propriété :

Le Groupe a acquis un bien immobilier au travers d'une vente à terme avec réserve de propriété. Selon les termes du contrat, le transfert de propriété ne sera effectif qu'à compter de la constatation du paiement intégral du prix de vente, soit en 2046 (3 248 K€ pour l'immeuble et 126 K€ pour le terrain).

- Transactions financières :

La Croix-Rouge française a versé en 2023 à la Fondation Croix-Rouge française un montant de 200 K€, conformément à la Convention de Partenariat du 05 mai 2022, modifiée par avenant le 05 mai 2022, organisant les modalités de cette collaboration et le versement par la Croix-Rouge française d'une dotation de 700 K€ sur la période 2022-2025.

ENGAGEMENTS REÇUS

- Emprunts bancaires :

Certains emprunts bancaires souscrits par le groupe Croix-Rouge française font l'objet de garanties reçues dont le capital restant dû à la clôture est de 62 419 K€.

Ces garanties émanent principalement de collectivités territoriales.

- Legs :

Les legs non comptabilisés en attente d'acceptation par le Conseil d'Administration s'élèvent à 4 052 K€.

Le groupe Croix-Rouge française a accepté certains legs assortis d'une obligation. Dans la majorité des cas, cette obligation consiste à entretenir la sépulture du légataire et fleurir sa tombe.

NOTE N°27 : EFFECTIFS À FIN DÉCEMBRE 2023

L'effectif moyen est de 17 943 salariés en 2023 contre 17 827 en 2022.

NOTE N°28 : RÉMUNÉRATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES ET SALARIÉS (ARTICLE 20 DE LA LOI DU 23 MAI 2006)

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération. Les trois plus hauts cadres dirigeants salariés de la Croix-Rouge française ont perçu en 2023 une rémunération globale brute de 538 K€.

NOTE N°29 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes (code de commerce article R.123-198, 9°) pour l'exercice 2023 s'élèvent à 563 K€ TTC, soit :

- 507 K€ au titre du contrôle légal,
- 56 K€ au titre des services autres que ceux de la certification des comptes.

5. Compte d'Emploi annuel des Ressources

5.1 METHODOLOGIE

L'alimentation du CER se fait intégralement à partir des données issues du CROD dont la méthodologie de construction est décrite ci-dessous.

Définition et périmètre des missions sociales :

- 1) Le Conseil d'Administration de la Croix-Rouge française a, dans le cadre de la mise en œuvre du compte d'emploi des ressources, décidé le 16 décembre 2009 de définir les missions sociales de la Croix-Rouge comme étant conformes à son objet statutaire et à son projet associatif : le secourisme, l'action sociale, la santé et l'aide à l'autonomie, la formation et la solidarité internationale, missions mises en place à l'aide d'un réseau de délégations locales, départementales et d'établissements.
- 2) Le périmètre des missions sociales touche l'ensemble des structures de la Croix-Rouge française : Sont concernées les activités déployées aux sein des établissements, des délégations, des missions internationales et du siège pour partie.

Hypothèses :

- 1) Les frais de fonctionnement sont considérés comme relatifs exclusivement aux directions "support" basées au siège de la CRf.
Les autres structures (établissements, délégations, international) ont vocation à exécuter des missions sociales. Par conséquent, il est fait l'hypothèse, en cas de fermeture, que l'ensemble des charges dites "support" dans les structures (Ressources humaines, comptabilité, Direction) disparaîtraient de fait.
La comptabilité analytique du siège permet de définir avec précision les frais de fonctionnement des directions "support" du siège.
- 2) Les frais d'appel à la générosité du public correspondent exclusivement aux frais engagés au niveau du siège. En effet, les quelques frais engagés au niveau des délégations et établissements sont non significatifs.
- 3) Il est considéré que la totalité des investissements des délégations bénévoles est financée par des ressources issues de la générosité du public.

1) RESSOURCES (CER) / PRODUITS (CROD)

Produits liés à la générosité du public

Les produits liés à la générosité du public sont décomposés selon les rubriques suivantes :

- 1) Les cotisations sans contrepartie correspondent aux cotisations reçues des adhérents ;

- 2) Les dons manuels correspondent aux produits de collecte hors cotisations des adhérents et surtaxe postale [Partenariat avec La Poste depuis 1914 : Addition, à la valeur faciale d'un timbre-poste, d'un supplément, sans pouvoir d'affranchissement, dont le produit est attribué à la Croix-Rouge française] ;
- 3) Legs, donations et assurance-vie ;
- 4) Mécénat ;
- 5) Autres produits liés à la générosité du public correspondant à la surtaxe postale.

Produits non liés à la générosité du public

Les autres produits, non liés à la générosité du public, correspondent aux produits financiers, produits exceptionnels, produits divers de gestion courante, transfert de charges et taxe d'apprentissage.

Sont également inclus la participation des usagers aux prestations de services médicaux et médico-sociaux ainsi que les produits de scolarité et de formation, les concours publics et les subventions.

2) CHARGES (CROD)

Missions sociales réalisées en France

Les missions sociales de la Croix-Rouge française correspondent à l'ensemble des actions réalisées en conformité avec le projet associatif. Par méthode de construction, cette rubrique correspond à l'ensemble des charges au compte de résultat à l'exclusion de celles listées ci-dessous.

Missions sociales réalisées à l'étranger

Les "actions réalisées par l'organisme" correspondent aux secours accordés à l'étranger dans le cadre des missions internationales (urgences ou autres) auxquelles s'ajoutent les charges de la structure internationale hors reports en fonds dédiés de l'exercice et hors dotations aux amortissements et provisions.

Les charges de la structure internationale correspondent aux charges du département du siège coordonnant l'action internationale auxquelles s'ajoutent les charges des délégations implantées à l'étranger en soutien aux programmes.

La rubrique "versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger" correspond aux cotisations versées à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et au Comité international de la Croix-Rouge.

Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de publicité, aux frais de communication auprès du grand public ainsi qu'au traitement de la collecte et des libéralités. Y est inclus également la campagne concernant la quête nationale.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent aux charges des directions supports du siège (Ressources humaines, Direction des systèmes d'information, Direction financière, Direction Juridique, Direction de l'Audit...). Sont exclus les flux liés aux fonds dédiés, aux frais de recherche de fonds mentionnés plus haut, et les dotations aux provisions.

3) EMPLOIS (CER) / CHARGES (CROD) RELEVANT DES ACTIONS FINANCEES PAR LA GENEROSITE DU PUBLIC

Missions sociales réalisées en France

Les charges associées aux missions sociales engagées dans les délégations et les établissements sont reportées dans cette rubrique ainsi que :

- Le versement net du DEPSR (droit d'emblème et participations aux services rendus), qui correspond à une quote-part statutaire dont sont redevables les délégations en contrepartie de l'utilisation de l'emblème Croix-Rouge ;
- Les charges des autres directions du siège non considéré comme des directions supports (cf. ci-dessus) ;
- Les charges des actions financées par fonds dédiés issues directement de la générosité du public.

Après utilisation des financements liés à l'activité, relatifs aux concours publics et subventions, il est considéré que les missions sociales sont financées par les ressources issues de la générosité du public.

Missions sociales réalisées à l'étranger

Les charges associées aux missions sociales engagées dans l'action internationale sont reportées dans cette rubrique.

Après utilisation des financements liés à l'activité, relatifs aux concours publics et subventions, il est considéré que les missions sociales sont financées par des ressources issues de la générosité du public.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement financés par les ressources issues de la générosité du public correspondent à une part des charges des directions support du siège. Cette part correspond aux ressources allouées par les directions supports du siège sur le fonctionnement des missions sociales de la CRf financées par la générosité du publique :

Par exemple, les ressources comptables et financières du réseau bénévole ainsi que les équipes dédiées de la DRHE sont considérées

L'estimation de ces charges est fondée sur des clés de répartition validées par les instances et la gouvernance permettant de refléter la part des directions concernées dans la gestion de la générosité du public et des activités qui en découlent.

Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public (CER)

Les investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public correspondent à la totalité des investissements du réseau bénévole, net de subventions.

5.2 TABLEAU DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (EN K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION		31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 – MISSIONS SOCIALES				1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
1.1 Réalisées en France				1.1 Cotisations sans contrepartie		679 114	702 117
- Actions réalisées par l'organisme		104 237 278	83 537 920	1.2 Dons, legs et mécénats			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				- Dons manuels		132 320 293	175 953 943
1.2 Réalisées à l'étranger				- Legs, donations et assurances-vie		18 190 462	15 868 115
- Actions réalisées par l'organisme		22 497 960	32 522 857	- Mécénats		19 536 293	37 864 788
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		2 535 088	2 592 615	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		848 851	1 334 561
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS							
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		23 566 279	19 896 512				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources							
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
		19 538 668	17 581 268				
TOTAL DES EMPLOIS		172 375 273	156 131 171	TOTAL DES RESSOURCES		171 575 012	231 723 524
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		59 717 931	67 680 565	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		70 173 804	12 755 500
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		9 655 613	20 667 288	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		241 748 817	244 479 024	TOTAL		241 748 817	244 479 024

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	34 661 284	25 881 708
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	9 655 613	20 667 288
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-10 572 314	-11 887 713
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	33 744 583	34 661 284

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES DE L'EXERCICE		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE				1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				Bénévolat		369 887 412	362 896 716
Réalisées en France		381 907 070	363 898 461	Prestations en nature		12 148 316	8 983 762
Réalisées à l'étranger				Dons en nature		26 215 876	18 362 516
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS							
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT							
		26 344 533	26 344 533				
TOTAL		408 251 604	390 242 994	TOTAL		408 251 604	390 242 994

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/2023	31/12/2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC ENDEBUT D'EXERCICE *	72 387 934	17 462 869
(-) Utilisation	-70 173 804	-12 755 500
(+) Report	59 717 931	67 680 565
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	61 932 061	72 387 934

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (EN K€)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	171 575 012	171 575 012	231 723 524	231 723 524
1.1 Cotisations sans contrepartie	679 114	679 114	702 117	702 117
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	132 320 293	132 320 293	175 953 943	175 953 943
- Legs, donations et assurances-vie	18 190 462	18 190 462	15 868 115	15 868 115
- Mécénat	19 536 293	19 536 293	37 864 788	37 864 788
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	848 851	848 851	1 334 561	1 334 561
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	278 886 132		251 386 513	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	278 886 132		251 386 513	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 072 480 765		1 097 702 242	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	57 885 744		52 924 108	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	146 136 071	70 173 804	58 680 096	12 755 500
TOTAL	1 726 963 724	241 748 817	1 692 416 483	244 479 024
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 350 087 609	104 237 278	1 287 354 979	83 537 920
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	141 263 866	22 497 960	98 364 361	32 522 857
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 535 088	2 535 088	2 592 615	2 592 615
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	23 566 279	23 566 279	19 896 512	19 896 512
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	83 829 971	19 538 668	80 798 475	17 581 268
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	54 831 207		63 877 085	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	80 087 068	59 717 931	146 611 003	67 680 565
TOTAL	1 736 201 089	232 093 204	1 699 495 029	223 811 736
EXCEDENT OU DEFICIT	-9 237 364	9 655 613	-7 078 545	20 667 288

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	369 887 412	369 887 412	362 896 716	362 896 716
Prestations en nature	12 148 316	12 148 316	8 983 762	8 983 762
Dons en nature	26 215 876	26 215 876	18 362 516	18 362 516
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	408 251 604	408 251 604	390 242 994	390 242 994
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	381 907 070	381 907 070	363 898 461	363 898 461
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	26 344 533	26 344 533	26 344 533	26 344 533
TOTAL	408 251 604	408 251 604	390 242 994	390 242 994

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT (EN K€)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	2 042 909						3 368 943				2 042 909
Variation de stock	-2 038 209										1 330 734
Autres achats et charges externes	343 758 353		73 081 031	2 535 088	23 566 279		29 933 799				472 874 551
Aides financières	76 831 741		45 702 447				33 873				122 568 061
Impôts, taxes et versement assimilés	886 434		1 144 258				4 089 553				6 120 245
Salaires et traitements	566 923 183		17 983 457				4 433 692				589 340 332
Charges sociales	304 024 881		2 928 106				16 327 702				323 280 689
Dotations aux amortissements et dépréciations	41 441 870						10 575 833				52 017 703
Dotations aux provisions								36 672 557			36 672 557
Report en fonds dédiés										80 087 068	80 087 068
Autres charges	21 826 739						2 715 948				24 542 687
Charges financières	-6 990 179		151 029				12 256 965	228 300			5 646 115
Charges exceptionnelles	17 500 479		196 249				93 662	1 887 047			19 677 437
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	1 366 208 200	0	141 186 578	2 535 088	23 566 279	0	83 829 971	38 787 903	0	80 087 068	1 736 201 089

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger				
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes			
Secours en nature	18 983 101						18 983 101
Mises à disposition gratuites de biens	7 232 775						7 232 775
Prestations de services	12 148 316						12 148 316
Personnel bénévole	343 542 879					26 344 533	369 887 412
TOTAL	381 907 070					26 344 533	408 251 604